

# L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 6 au 12 novembre 2009 - N° 6288 - 58<sup>ème</sup> année

Vendredi 13 et samedi 14 novembre 2009

## Festival Latinità à Ajaccio

INITIATIVE  
Ouverture  
d'une Ecole  
de l'Acteur  
en Corse

PATRIMOINE  
La Franciscorsa,  
gardienne  
de notre mémoire  
religieuse



VILLE d'AJACCIO

# Palais des Congrès



Collectivité  
Territoriale  
de Corse



# Festiventu version 2009

## Retour en images

*Festiventu est devenu, à travers le temps, LA manifestation incontournable, melting-pot brassant avec bonheur tous les faiseurs d'écologie, toutes les initiatives, sur fond d'imprécations positives lancées par un Serge Orru toujours inspiré, aux côtés de figures nationales et locales de la politique, d'entrepreneurs et de touches à tout. Cette année, son souffle nous a portés de la marmite solaire aux multiples exhibitions sportives.*

**S**pectacles, culture, chant, choix pour la planète... Demain c'est quoi ? Dans une société qui vit de ses prérogatives, qu'en ferons-nous ? Pour répondre à ces questions, il n'est qu'à regarder cette petite fille qui court sur la plage, ces figures d'alu dans le ciel et sur la mer, ces oeuvres gigantesques, ces ballons emblématiques épinglés en coiffure qui font l'empreinte inégalée du Festival du vent signé Serge et Carina Orru, âmes et moteurs, inventeurs et garants de l'événement. Un événement dont l'eau aura été, en 2009, le coeur battant avec des jeux, des bateaux, la mer proche et le ciel troublé par les monstres volants. C'est ce choix calculé des «*n'importe quoi*» triés sur le volet qui fait le Festival du vent, lequel a largement dépassé les limites insulaires pour affirmer son particularisme et son auréole bien pensante dans un avenir vert et sans tâches pour l'humanité toute entière.





AU SOMMAIRE



**4 D'UN MERCREDI À L'AUTRE**

*Du match Anand - Karpov au Corsican Circuit, à la manifestation de soutien aux marins STC, retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire*

- 6 Patrimoine :** *petite incursion dans notre passé religieux avec la Franciscorsa*
- 8 Cinéma :** *rendez-vous avec le festival Latinità à Ajaccio et avec le nouveau Disney en avant-première à Bastia et Furiani*
- 10 Initiative :** *ouverture d'une Ecole de l'Acteur. le 9 novembre à Bastia*
- 12 Evénement :** *zoom avant sur la Semaine Corse-Balkans*

**13 ANNONCES LÉGALES**

- 22 A savoir :** *infos et initiatives à ne pas manquer en matière d'agriculture, de formation, de patrimoine et de transports*

**Entre nous**

**Par Pierre Bartoli**



**B**erlin, le mur, la dictature rouge après l'horreur nazie, enfin abattue avec la chute du mur, le 9 novembre 1989 ! Quand l'idéologie et le dogmatisme se retrouvent aux commandes des peuples, la société humaine finit par plier sous le joug du culte du « Parti » au détriment des réalités de tous les jours. Le système politique prend alors le pas sur « la seule querelle qui vaille » d'être menée par tout pouvoir : « le Combat pour l'Homme ! »

Un combat au quotidien, jamais gagné d'avance, jamais établi de manière irréversible et toujours à adapter aux situations du moment ! Personne ni aucun système n'atteint les besoins réels de chaque homme. Il en va de ces changements comme de la vérité, on ne peut changer la société qu'à tâtons ! Mais la volonté de rendre tout homme plus responsable, donc plus libre et plus épanoui dans l'ensemble de ses potentialités, est la quête que tout pouvoir doit poursuivre sans relâche. Tout homme, où qu'il se trouve, devrait pouvoir vivre et prospérer en paix et en sécurité, libre et respecté. La chute du mur, à Berlin, comme celle du rideau de fer, a mis fin à des décennies de dictature et libéré des millions d'hommes et de femmes, des peuples et des nations ! Les conséquences économiques et humaines demeurent, dramatiques. Le paradis pour eux n'est pas pour demain. Le monde dit « libre » ne connaît souvent de liberté que « virtuelle » et de prospérité encore plus « virtuelle » ! Mais l'oxygène irrigue à nouveau les centres nerveux de ces pays et de ces sociétés qui peuvent, au moins, se mouvoir en attendant de vivre mieux !

**5 372 557**, tel est le nombre de passagers transportés par voies aériennes ou maritimes, en Corse, sur la période de mai à septembre, en 2009.

Tels sont les chiffres ! Mais cela ne veut pas dire, pour autant, 5 372 557 touristes. Sont compris dans ces « passagers », les insulaires se déplaçant sur le continent ou ailleurs. Il convient donc de prendre ces chiffres avec un grand « *bémol* ». Ils ne peuvent, sans précisions et décorticages, parler vrai, sans induire en erreur, notamment au regard de l'analyse quant aux retombées économiques. Ces chiffres doivent être revus en les purgeant des billets résidents comme des billets de résidents non comptabilisés en tant que tels, parce que non pris en charge par l'Office des Transports quand il s'agit de passagers utilisant d'autres compagnies que la CCM ou Air France ou la SNCM... Si l'augmentation touristique est certes tangible en 2009, en Corse, les chiffres publiés, pour être traduits en termes d'étude de retombées économiques sur notre région, doivent être corrigés en conséquence. Si 2009 a connu une embellie, la Corse demeure loin de ce qu'elle mérite, si ce mérite se traduit surtout en initiative de créations susceptibles d'attirer et de fidéliser un public, et de le renouveler sans cesse.

**À MÉDITER**

*Quand on découvre l'amour, Nos yeux s'ouvrent,  
Sur un nouveau jour.  
Tyfanie*

**DIRECTION - ADMINISTRATION :**  
Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38  
REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90  
E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)  
1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX  
[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

**ANNONCES LEGALES :** Tél. 04 95 32 89 92  
E-mail : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)  
Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

**COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES :** Tél. 04 95 32 04 40

**REDACTION D'AJACCIO :**  
Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1  
E-mail : [paul.aurelli@corse-information.info](mailto:paul.aurelli@corse-information.info)

**REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :**  
[NTI.com/Associati di Stampa Corsa](http://NTI.com/Associati di Stampa Corsa)  
22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1  
Tél. 06 75 12 93 47  
E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :** Pierre BARTOLI  
(Téléphone : 04 95 32 89 98)  
Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N° 03091 88773

**IMPRESSION :** AZ DIFFUSION  
Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

**PR** L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.

D'UN MERCREDI À L'AUTRE / PAR EVA MATTEI

## L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 28 OCTOBRE

### Rallye automobile loin derrière

La **Corse** se voit privée de la manche française du **Championnat du monde des rallyes** au profit de l'**Alsace** qui est finalement retenue par La **Fédération Française du Sport Automobile**.

### Pour et contre les projets de centrales EDF

Lors d'une conférence de presse, la **CGT d'EDF** marque ses positions, défendant les projets de nouvelles centrales électriques à **Lucciana** et à **Ajaccio**. Pour elle, le fioul lourd n'apparaît pas nécessairement comme le plus polluant. De son côté, le collectif érigé contre ces projets organisera dans la semaine une nouvelle réunion publique à **Lucciana**.

JEUDI 29 OCTOBRE

### Inauguration du Festival du Vent

**Chantal Jouanno**, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, **Ange Santini**, Président du Conseil Exécutif de Corse et **Carina Orru**, Présidente du **Festiventu** inaugurent la 18<sup>ème</sup> édition du festival à **Calvi**, sur le stand de la **Collectivité Territoriale de Corse**.

### Enième procédure dans l'affaire Murtoli

**Anne de Carbuccia**, propriétaire de la **maison-tour** à **Sartène** et **Paul Canarelli**, qui se dit locataire depuis des années de cette demeure dans le cadre d'un contrat verbal, s'opposent toujours. La première n'ayant pu avoir accès à la maison à cause d'une carte défectueuse et d'un tracteur en travers du chemin, ses avocats demandent «une nouvelle astreinte définitive, plus élevée, un moyen dissuasif pour contraindre Paul Canarelli à se conformer aux décisions de justice».

### Les salariés de France Télécom obtiennent gain de cause

**Corse-Matin** annonce que le **tribunal administratif de Bastia** a donné raison, le 22 octobre dernier, aux **salariés de France Télécom** qui avaient fait l'objet de mesures disciplinaires et de mises à pied après leur engagement dans le conflit social survenu au printemps 2007.

VENDREDI 30 OCTOBRE

### Match de gala pour le Corsican Circuit

Les champions internationaux d'échecs **Anatoly Karpov** et **Vishy Anand** affrontent en simultanée une trentaine de joueurs avant d'entamer un duel sur deux manches dont le second ressortira vainqueur.

### Dossier des employés de vie scolaire

La **CGT** tient une conférence de presse pour dénoncer les suites données au dossier des **Employés de Vie Scolaire**, et notamment à celui des quatorze **EVSI** placés auprès des enfants handicapés. Selon elle, «malgré les engagements pris par les pouvoirs publics, les contrats de ces derniers ne seront pas reconduits».

### Réclamations des personnels de l'hôpital de Bonifacio

**Camille de Rocca Serra** reçoit à **Ajaccio** une délégation des personnels de l'**hôpital de Bonifacio**. Ceux-ci se disent satisfaits de la rencontre tout en réclamant un passage aux actes et notamment la nomination d'un vrai directeur pour l'établissement.



### L'interview de Nicolas Alfonsi

Dans les colonnes de **Corse-Matin**, le sénateur radical de **Corse du sud** se dit favorable à une union de la gauche au second tour et s'interroge sur la ligne de démarcation idéologique entre les nationalistes dits «modérés» et les autres, plus radicaux.

### Franck Bruno récompensé

On apprend par **Corse-Matin** que celui qui œuvre au sein de l'association **Bout de vie**, et en faveur des personnes amputées, vient de remporter le **trophée Peter Bird** décerné chaque année au **Festival d'aventure de Dijon**.





# ESTATION AUX MARINS STC



SAMEDI 31 OCTOBRE

1000 à 2000 personnes défilent dans les rues de Bastia pour dénoncer la «répression anti-syndicale» qui se joue, selon les manifestants, au travers du jugement prévu ce mois-ci des quatre marins STC ayant détourné le Pascal Paoli. Parmi les manifestants, Olivier Besancenot, porte-parole du NPA. A l'issue de la manifestation, une motion sera remise à la préfecture de Haute-Corse, réclamant la relaxe des marins STC.

## Profanation de la stèle de Baccinu

Dans la nuit, la stèle commémorant les combats de Baccinu est profanée. On peut alors y lire les inscriptions «Libertà» et «Viva u Fronte». Une enquête sera ouverte par la justice et une manifestation sur le site sera organisée le dimanche suivant, après que nombre d'élus auront réagi et condamné cet acte.

DIMANCHE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE

## Financement national de fouilles régionales

On apprend que le Ministère de la Culture financera entièrement des travaux de 90 000 € sur le site de Quattrina, à Propriano, où ont été récemment mis à jour des vestiges archéologiques de première importance : une soixantaine de sépultures essentiellement attribuées à l'Antiquité tardive. Les fouilles seront réalisées, sous le contrôle scientifique du service régional de l'archéologie de Corse, par l'Institut national pour l'archéologie préventive (INRAP).

VENDREDI 30 OCTOBRE

## Réouverture du site de Tallone

Après trois jours de fermeture du site de Tallone et d'amoncellement de déchets dans les rues des communes de Haute-Corse, le Préfet de Haute-Corse, Jean-Luc Nevache, signe un arrêté de réquisition portant la capacité maximale du Centre d'Enfouissement technique de 80 000 à 96 000 tonnes de déchets. Le site réouvrira ses portes le lundi d'après, tandis que le maire de la commune, Christian Orsucci, campe sur ses positions, annonçant la fermeture définitive du site, comme prévu en mars 2010, si la commune ne bénéficie pas de compensations financières et que les nuisances olfactives ne sont pas réduites.



## Un pavé dans la mare de l'énergie

Le Conseil Energétique de Corse entend Jean-Pierre Leuteurtois, venu faire un point d'étape sur l'avancement du projet Galsi. Celui-ci confirme les possibilités techniques d'un raccordement de la Corse pour un coût de 450 ME et lâche une phrase qui ne manquera pas de soulever des interrogations. Selon lui, «la solution au gaz est économiquement peu rentable par rapport au fuel.»

## Taxe carbone et transports maritimes

Le sénateur-maire Jean-Claude Gaudin annonce le dépôt d'un amendement sur un des articles du projet de loi de finances 2010 instaurant la taxe carbone. Il dénonce une «distorsion de concurrence» dans la desserte de la Corse, distorsion défavorisant la SNCM et la CMN, puisque les entreprises étrangères comme la Corsica Ferries ou la Moby Lines, elles, échappent à cette taxe.

LUNDI 2 NOVEMBRE

## Condamnation en Sardaigne

Jugés en Sardaigne, Giovanni Corodda et Marco Contini sont condamnés à 30 ans de prison ferme et Federico Meli à 14 ans de réclusion criminelle pour avoir roué de coups mortels, à la sortie d'une discothèque d'Oristano, en 2008, le jeune Porto-Vecchiaïis Frédéric Mondoloni, alors âgé de 22 ans. Une décision dont les accusés entendent faire appel.

## Meurtre à Corte

Un ressortissant portugais de 54 ans est mortellement blessé à l'arme blanche. Son agresseur sera mis en examen pour « homicide volontaire avec préméditation ».

MARDI 3 NOVEMBRE

## Gestion intercommunale en question à Calvi

On apprend que la chambre régionale des comptes vient d'épingler la gestion de la communauté de communes de Balagne entre 2003 et 2007, notamment au travers d'une capacité d'autofinancement réduite, de dépenses de fonctionnement élevées et de reversements fiscaux importants envers les communes membres.

# La Franciscorsa : l'Hi s

**L'**Association Franciscorsa recèle des trésors du passé. Dans ses locaux où sont conservés des livres très anciens, on découvre les liens importants qui reliaient la Corse à la Toscane, à la Ligurie et à Gênes.

**P**ourquoi «Franciscorsa» ? C'est la contraction des mots «Franciscain» et «Corse». Rappelons que **Saint-François d'Assise** a initié le début du mouvement franciscain. Fils d'un riche commerçant, il eut une jeunesse joyeuse et même un peu frivole. Ce qui ne l'a pas empêché de vouloir donner un sens à sa vie. Il s'est alors coupé de tout lien familial et a vécu dans la pauvreté. Dans les monastères de son **Ordre**, la vie est basée sur le silence et la prière, ouvrant sur une fraternité chaleureuse.

Le **Père André-Marie**, aidé de quelques érudits passionnés d'histoire, a fondé l'association **Franciscorsa** en 1973. Les buts de cette association sont la gestion, le développement, l'exploitation scientifique et le rayonnement du fonds culturel (livres, archives et microfilms) constitué par la **Bibliothèque Provinciale des Franciscains de Corse**. Ces livres précieux ne sont pas arrivés là par hasard. Lors des expulsions de 1905, les **Franciscains de Corse** exilés se réfugièrent chez leurs confrères ligures au **couvent de Levanto**. La formation des jeunes insulaires à la vie religieuse exigeait la constitution d'une bibliothèque suffisante, alimentée par des confrères vivant à **Rome** comme le **Père François-Marie Paolini**, originaire de **Calenzana**.

## Des livres gardiens du passé

Le **Père André-Marie** a été chargé par son **Ordre** de récupérer tous les documents dans les couvents abandonnés de **Corse**, couvents pour une partie en ruines et dont les sacristies servaient d'abri à des ânes ou autre bétail. Dans son **tour de Corse**, le religieux a récupéré des documents importants chez des habitants des villages et dans les églises. Il a découvert des registres paroissiaux, des livres de comptes de confréries ou de couvents, et des ceppi de notaires. On peut dire que le **Père André-Marie** a donné une nouvelle dimension à **l'Histoire de la Corse**. Il va ensuite poursuivre ses recherches en **Toscane** et en **Ligurie**. Il va filmer aussi bien des archives privées que des documents relatifs à la **Corse** provenant de différents fonds d'archives génois : **Archivio del Municipio**, **Instituto de Storia Economica**, **Archivio de Stato de Gênes**... Le **Père** a ramené près d'un million de microfilms qui ont servi et servent encore de base à des travaux universitaires ou à des recherches privées. Des ouvrages de référence comme le «**Mémorial des Corses**» et «**Bastia, regards sur son passé**» doivent beaucoup au fonds de la **Franciscorsa**. Les recherches sont très larges, très complètes et si l'on peut lire le latin, c'est encore mieux.



## Les difficultés du port de Bastia

Il est même émouvant de retrouver, à la lecture de documents, différentes situations vécues dans un temps si reculé que l'on n' imagine même pas la vie de cette époque. On découvre ainsi un tas de choses, comme les difficultés que connut le port de **Bastia** en 1677, les pluies de l'hiver ayant provoqué de graves fissures dans la colline sous le fortin de **S. Girolamo**, au-dessus du port : «*on pense que l'extraction de pierres à cet endroit, par l'entrepreneur Laura, a miné les assises du terrain*». En avril, le gouverneur envoie les plans qu'il a fait établir par **Paolo Vincenzo dalle Torre**, tant pour le môle que pour le fortin. En juin, il se plaint de ne pouvoir faire confiance aux offres locales, en particulier pour le nettoyage du **Guadello**. En août, **Paolo Vincenzo dalle Torre** est chargé des travaux du môle. En 1979, les travaux du môle et l'engorgement du **bassin du Guadello**

### COORDONNÉES

Association Franciscorsa - Maison des Associations Saint Angelo :  
Tél/fax 04 95 32 51 73. Ouverte au public 2 jours par semaine : le mardi  
et le vendredi - ou sur rendez-vous.



# l'histoire est sa religion



Lucile Gandolfi Scheit,  
présidente de la Franciscorsa

## Pour les recherches : organisation et précision

La méthode de recherches de l'association est extrêmement précise. Des codes permettent l'accès à des données concernant l'administration, la fiscalité, le droit et la justice, les révoltes, les fortifications, l'**Eglise**, le clergé régulier et séculier, la construction, les diverses productions, le commerce, les navires, les corsaires, les problèmes relatifs aux captifs en esclavage – l'esclavage a donc touché la **Corse**. La **Franciscorsa** possède le fonds privé le plus important de notaires de **Corse**, du 17<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> siècle, soit 500 000 microfilms. On trouve le lieu, le nom du notaire, la date où il a exercé et, de ce fait, la maison d'un ancêtre, un tombeau, un contrat de mariage peut-être. C'est un peu comme un vieux film que l'on regarderait avec étonnement. **Pascale Pietri** peut à la rigueur et pour rendre service, aller se renseigner et faire des recherches aux **Archives Départementales**. Elle photographie tous les documents pour les fixer sur microfilms, elle reçoit et répond au public, au téléphone, aux demandes. On peut la définir ainsi : active, modeste, disponible.

**Nicolas Renucci**, vice-président de l'association **Franciscorsa**, vice-président de la **Sauvegarde du Patrimoine Bastiais**, possède des connaissances incomparables sur tous les documents anciens. Il est la cheville ouvrière de cette association.

**Lucile Gandolfi-Scheit**, Présidente la **Franciscorsa** et Présidente de la **Sauvegarde du Patrimoine Bastiais**, travaille aussi avec plaisir et passion, car sans passion pour un tel engagement, mieux vaut s'abstenir. Elle participe à des émissions sur **radio Salve Regina**, route de **St Florent**, pour partager avec tous ses connaissances sur **l'Histoire de la Corse**. On peut l'écouter sur la fréquence 97.9 et téléphoner à la radio pour connaître les horaires d'émission au **04 95 55 42 50**.

## La menace habilement contournée

C'est grâce à cette **Présidente** énergique que la bibliothèque est encore là. Elle était menacée de déménager à **Lyon**, par le rattachement de la **Province franciscaine de Corse** à celle de **Lyon**, comme elle l'a été en 1996 par le rattachement de la **province de Lyon Sud Est** à la nouvelle **province franco-belge**. **Lucile Gandolfi-Scheit** s'est émue, jusqu'à aller en parler au **Préfet** de l'époque. La **Bibliothèque Provinciale des Franciscains de Corse** ne pouvait émigrer en **Belgique**. C'eût été pour un couvent franciscain, à la rigueur, mais là, c'était lui arracher le cœur et par voie de conséquence, le nôtre, car nous tenons tous à notre passé, qu'il soit religieux, historique ou les deux. Il y a eu un deal, comme on dit maintenant : l'association a pu obtenir que les **Franciscains** effectuent un dépôt des ouvrages à la **Bibliothèque Municipale de Bastia** et 12 000 volumes, parmi lesquels une vingtaine d'incunables, ont été déposés au fonds ancien de la **Bibliothèque**. Ces ouvrages riches et divers sont le reflet de l'histoire religieuse et culturelle de la **Corse**. Un catalogue est en préparation, qui sera un itinéraire du livre en **Méditerranée**. **L'Association Franciscorsa** est en relation avec des universitaires du monde entier : **Italie, Amérique Latine, Etats-Unis, Angleterre** et même

**Russie**.

Sans tapage, très modestement, cette association accomplit un travail d'un intérêt capital pour la Corse.



Le vice président, Nicolas  
Renucci, dans les locaux de  
l'association

sont toujours à l'ordre du jour. Il faudra employer les galériens en juillet. Mais l'affaire essentielle est l'éboulement de **S. Girolamo**. On voit que les choses n'allaient pas vite et quelquefois ce temps ressemble au nôtre : «*En juillet 1688, rien n'a encore été fait.*»

# Le Festival «Latinità» d'Ajaccio

La 13<sup>ème</sup> édition du festival «Latinità» se déroulera dans un nouvel espace, au premier trimestre de l'année 2010. En attendant, l'équipe du festival propose deux journées de projections au Palais des Congrès, les vendredi 13 et samedi 14 novembre 2009.

« Partageons ensemble le plaisir et l'émotion d'un cinéma original et attachant ! », voici le leitmotiv simple de toute l'équipe qui œuvre dans l'ombre du festival Latinità. Une équipe soudée et motivée qui n'a de cesse de présenter des œuvres de qualité à un public toujours plus nombreux depuis plus de dix ans déjà. Cela faisait une décennie que les «aficionados» avaient l'habitude de se retrouver à la mi-novembre pour partager, échanger et découvrir ensemble cette culture à la fois si proche et si lointaine de nous... En 2009, tout change : le festival est décalé dans le temps et se tiendra désormais au mois de mars ; mais rien ne change : l'essentiel, c'est-à-dire l'esprit du festival, est préservé.

## Rencontre avec Marie-Claire Lucena Une des organisatrices passionnées de Latinità.



**Marie-Claire, pourquoi avoir déplacé la 13<sup>ème</sup> édition du festival Latinità en mars 2010 ?**

Vous connaissez la situation sur le plan de l'offre cinématographique à Ajaccio : "Le Bonaparte" et la petite salle de "L'Aiglon" sont fermés ; du coup, il ne reste plus que "L'Empire" et "Le Laetitia" qui programment les films plutôt "commerciaux" qui sortent sur le continent. Ce n'est pas une critique ! Heureusement que les Ajacciens peuvent, grâce à ces deux salles, suivre l'actualité cinématographique. Nous, les associations, sommes là pour offrir "autre chose" : du cinéma italien, des documentaires... et du cinéma en langue espagnole ! Mais voilà, nous nous retrouvons tous dans le même créneau, celui de l'automne... Nous avons pensé qu'il fallait étaler ces manifestations dont les Ajacciens sont maintenant si friands et occuper davantage les espaces vides du calendrier culturel ajaccien.

**Est-ce important pour vous d'être tout de même présents en novembre 2009 ?**

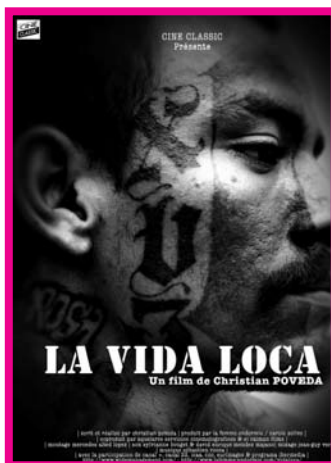
C'est très important pour nous. Avant tout pour honorer ce rendez-vous annuel que nous donnions aux spectateurs qui nous suivent depuis de nombreuses années (ils se seraient demandé pourquoi le cinéma espagnol était absent cette année...), puis pour leur expliquer les raisons de notre démarche. Nous ne voulions pas qu'ils l'apprennent par la presse, nous tenions à le leur annoncer nous-mêmes.

**Pouvez-vous nous présenter les films projetés les 13 et 14 novembre prochains ? Comment et pourquoi les avez-vous sélectionnés ?**

Ils sont au nombre de quatre. Le premier «La vida loca» est un documentaire. Nous avons suivi son réali-

sateur, Christian Poveda dans sa tournée de présentation et avons noté combien les spectateurs ont été touchés par son contenu. Nous avons appelé les distributeurs le jour où on l'a assassiné... Bien entendu, aujourd'hui, après la mort de son réalisateur (il est mort dans la nuit du 2 au 3 septembre et son film devait sortir officiellement le 30 septembre !) ce film prend une dimension toute particulière car il représente en quelque sorte son testament et nous avons tenu à collaborer dans la diffusion de son message. Le 2<sup>ème</sup> film, «Fausta, la teta asustada», est un film péruvien: Le cinéma péruvien n'est pas connu chez nous ; aussi, nous ne pouvions pas

renoncer à l'opportunité qui nous était offerte de présenter le film qui a obtenu l'Ours d'Or au festival de Berlin 2009.



## PROGRAMME

**VENDREDI 13 NOVEMBRE :**

18h 30 : *Dieta Mediterránea*, Joaquín Oristrell

21h 30 : *La vida loca*, Christian Poveda

**SAMEDI 14 NOVEMBRE :**

14h 30 : *Fausta, la teta asustada*, Claudia Llosa

16h 30 : *Fuera de carta*, Nacho García Velilla

18h 30 : *La vida loca*, Christian Poveda

21h 30 : *La dieta mediterránea*, Joaquín Oristrell

Un stand artisanal péruvien et une exposition de photos seront animés par Katia AGOSTINI RUEDA



# jaccio fait peau neuve



Vous savez combien la cuisine espagnole est au goût du jour, n'est-ce pas ? Même les Américains osent affirmer qu'elle a dépassé la cuisine française... Avec les deux films «*Dieta mediterranea*» et «*Fuera de carta*», nous rendons hommage à la gastronomie au féminin et au masculin (même si c'est un peu plus compliqué que cela...). De plus ces deux films sont l'occasion pour nous de présenter deux comédies hilarantes et attachantes au public ajaccien.

**Pièces de théâtre, exposition, cours de salsa, débats... Tous les ans, vous étoffez votre festival. Quelles sont les surprises qui sont d'ores et déjà prévues en 2010 ?**

Nous n'abandonnons pas notre formule de la «fenêtre ouverte sur la culture de langue espagnole», une culture très riche qui se manifeste à travers toutes les formes d'art... les quatre films présentés en novembre sont un avant-goût de ce que sera notre 13<sup>ème</sup> édition, qui aura lieu au mois de mars prochain. Nous y travaillons déjà et je peux vous dire que nous allons présenter un spectacle très, très exceptionnel. Petite indiscretion : nous devrions accueillir le spectacle «*Jazzing Flamenco*» donné par la troupe d'Antonio Najarro, danseur et chorégraphe du Ballet National d'Espagne...



A NE PAS MANQUER / PAR EVA MATTEI

## Le nouveau Disney en avant-première à Bastia et Furiani

Les Rotariens français et Walt Disney Motion Pictures proposent la projection en avant-première du nouveau film de Disney, «*Le drôle de Noël de Scrooge*», adapté du classique de Charles Dickens, revisité par le cinéaste oscarisé Robert Zemeckis (réalisateur, entre autres de «*Forrest Gump*» et «*Retour vers le futur*»). Les séances auront lieu le 17 novembre (une semaine avant la sortie nationale) au Studio Cinéma de Bastia, à partir de 19h, et au Cinéma de Furiani, à partir de 21h.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une action nationale, intitulée «*Espoir en tête*» et destinée à collecter des fonds pour la recherche sur le cerveau. Menée depuis 2005 par le Rotary International, mouvement centenaire qui compte plus de 1,2 million de femmes et d'hommes engagés quotidiennement au nom d'une éthique civique et professionnelle, cette action a permis de récolter jusqu'ici près de trois millions d'euros au bénéfice de la Fédération pour la Recherche sur le cerveau (FRC). Des fonds qui auront été remis à des chercheurs renommés de l'INSERM, du CNRS, ou à d'autres laboratoires de pointe. A l'occasion de la 5<sup>ème</sup> édition d'Espoir en tête,



la FRC, en partenariat avec les Rotariens Français, a lancé un appel d'offres exceptionnel visant à soutenir des projets de recherche portant sur des questions générales en neurosciences ou sur certaines pathologies du système nerveux. Cet appel d'offres servira exclusivement à financer ou co-financer l'achat de matériel pouvant faire l'objet d'une utilisation commune à plusieurs équipes. Dans le cas de co-financements, les apports provenant d'autres sources que celles liées à l'opéra-

tion *Espoir en tête*, ne pourront excéder 20% du montant total du prix d'acquisition du matériel. Plusieurs projets, pour des montants compris entre 80 000 € et 200 000 € chacun pourront être financés dans le cadre du présent appel d'offres. Après les projections en avant-première du «*Boudu*» de Gérard Jugnot (2005), du «*Molière*» de Laurent Tirard (2007), puis de «*La jeune fille et les loups*» de Gilles Legrand, avec la lumineuse Laetitia Casta (2008), et enfin des «*Ailes pourpres*» de Disney (2008), c'est au tour du «*Drôle de Noël de Scrooge*» de servir la bonne cause.

Par le biais de la technologie de la capture des mouvements permettant d'inclure l'interprétation des acteurs réels (dont le grand Jim Carrey) dans un univers virtuel, ce film d'animation nous invite à une expérience cinématographique unique. L'occasion aussi de redécouvrir l'œuvre de Dickens et de se familiariser avec une figure d'anti-héros, ce vieux Mr Scrooge qui, titillé par les fantômes des Noëls passés, présents et futurs, va devoir se racheter de ses vilénies, de son avarice et de son mépris pour les autres.

### 1 TICKET DE CINÉMA POUR UNE GRANDE CAUSE

Afin de financer les programmes sélectionnés, *Espoir en tête* respecte deux principes : une place de cinéma achetée à 15€ = 8€ minimum reversés à la FRC ; 1€ collecté = 1€ investi dans l'achat de matériel de recherche

# Ouverture de l'École de l'Acteur

## Rencontre avec André-Jean Bonelli, co-fondateur

**L'**idée est originale et mérite un coup de chapeau. Une structure spécialement dédiée à la formation des comédiens ouvrira ses portes le 9 novembre prochain à Bastia. Présentation de la démarche en avant-première avec André-Jean Bonelli, écrivain de grand talent, féru de septième Art, qui orchestre cette belle initiative, en comptant naturellement sur la fidèle complicité de l'artiste Christophe Di Caro.

► **André-Jean Bonelli, qu'est-ce qui vous a incité à créer l'École de l'Acteur (E.D.L.A.) à Bastia ?**

L'enthousiasme des participants au tournage de la Web Série «*La malédiction du Monastère*», tirée d'une des nouvelles fantastiques que j'ai publiée dans l'ouvrage «*Chroniques des mondes imaginaires*» (Éditions Anima Corsa, 2007, ndlr). Pour la plupart bénévoles, qu'il s'agisse des acteurs ou des techniciens, ces derniers avaient le désir de poursuivre l'aventure un peu à la manière du **Grand Orchestre du Splendid**, c'est-à-dire comme une bande de copains prenant leur pied en travaillant sérieusement.

► **Justement, comment va se structurer le travail de cette joyeuse équipe ? Avec quels objectifs ?**

Nous allons d'abord, et c'est l'objectif principal de l'**École de l'Acteur de Bastia**, former des acteurs au travail devant la caméra. Ensuite, nous nous entourerons de techniciens dont la plupart a participé au tournage de «*La malédiction du Monastère*», à l'instar de la décoratrice, la maquilleuse, la costumière, ou encore des spécialistes son et lumière... D'autre part, notre objectif est la réalisation et la diffusion de courts et moyens-métrages, avant éventuellement de passer à la vitesse supérieure...

► **Combien de personnes s'investissent autour de ce projet ?**

Dix-huit personnes s'investissent au sein de l'**École de l'Acteur de Bastia** : les dix membres-fondateurs de la structure associative qui porte le projet, les cinq acteurs principaux et les techniciens qui ont apporté leur concours pendant le tournage de «*La malédiction du Monastère*». En ce qui concerne les partenaires, nous pouvons



Poignée de main complice entre Christophe Di Caro et André-Jean Bonelli, les deux fondateurs de l'École de l'Acteur à Bastia

### HOMME DE PASSIONS

Médecin à la retraite et écrivain, **André-Jean Bonelli** compte plusieurs ouvrages à son actif. Qu'il s'agisse de romans ou de recueils de nouvelles, tous ont la particularité de plonger leurs racines dans le **Fantastique** et la **Science-Fiction** (<http://bonelliromansf.com/>). Homme de passions, le co-fondateur de l'**École de l'Acteur (E.D.L.A.) de Bastia** a par ailleurs été premier magistrat de la commune de **Saint-Pierreville**, en **Ardèche**, de 1971 à 1985. Polyvalent, **André-Jean Bonelli** cultive également un lien étroit avec les arts du spectacle. En 1974, la chaîne **FR3** adapte l'un de ses romans, «*Le village au bout du chemin*» pour donner lieu à un film de 56 minutes, diffusé le jour de Noël avec à la réalisation **Alain Quercy** et **Patrick Chesnais** comme acteur principal. Quelques années plus tard, **André-Jean Bonelli** joue un petit rôle dans le film «*La soupe froide*» aux côtés de **Raymond Bussière**, **Hubert Deschamps** et **Martin Trévières**. Il travaille, ensuite, avec le réalisateur télé **Jean-Pierre Marchand** et le décorateur en chef de l'**ORTF Jacques Lys** sur l'adaptation de treize de ses nouvelles, «*projet qui n'a pas vu le jour du fait de mon peu de disponibilité à l'époque. J'étais, en effet, médecin et maire de ma ville ardéchoise*», se rappelle-t-il le regard animé et la voix légèrement empreinte de nostalgie.



# Acteur en Corse



## UNE QUESTION DE COMPLICITÉ

Jeune comédien prometteur, au parcours déjà riche et jalonné de belles rencontres, **Christophe Di Caro** a fait la connaissance d'**André-Jean Bonelli** voilà deux ans, à l'occasion de l'un des cafés-philos qu'il se plaît à organiser avec son association **Alma di Luce**. Depuis, l'un et l'autre sont devenus de vrais amis. Et c'est d'ailleurs leur complicité qui est à la base de **l'École de l'Acteur (E.D.L.A.) de Bastia**. «*En tant qu'hommes, nous regardons dans la même direction, une direction où le symbolisme et la magie des mots priment sur la réalité quotidienne. Nous avons la même vision utopique d'un monde idéal tout en étant conscients que c'est un objectif inaccessible*», explique **André-Jean Bonelli**. Et d'ajouter : «*En tant qu'acteur, Christophe est riche d'un potentiel qui ne demande qu'à s'épanouir. Je l'imagine non seulement acteur mais aussi réalisateur. Nous poursuivons notre complicité dans la scénarisation et le découpage avec pour seule ambition d'aller le plus loin possible...* ».

compter notamment sur le soutien de la **Communauté d'Agglomération Bastiaise**, que nous remercions et qui nous met à disposition gracieusement le **Cosec du Fangu**, chaque lundi soir, pour la concrétisation de notre démarche.

### ► **Comment a été accueillie votre initiative auprès de la profession ?**

Il est trop tôt pour juger de l'impact auprès de la profession, mais **Philippe Ambrosini** a accepté avec enthousiasme de parrainer notre entreprise et de s'investir dans la formation des acteurs lorsque ses activités lui en laisseront le temps. J'ai rencontré ce comédien de grand talent qui tourne d'ailleurs en ce moment aux côtés de **Jean Reno**, au **festival du moyen-métrage de Puteaux** où je suis allé avec la réalisatrice **Mariana Thiboud-Calendrini**. Je l'ai revu sur le tournage de «*La malédiction du Monastère*» avec le réalisateur **Olivier Fischer**.

### ► **Qu'envisagez-vous comme développement pour l'E.D.L.A de Bastia ?**

Nous allons faire en sorte que cette structure évolue vers le professionnalisme, toujours avec le plaisir comme maître-mot de notre démarche qui s'adresse à tous ceux qui aiment le cinéma et l'imaginaire. De 9 à 99 ans, hommes ou femmes, petits ou grands, gros ou maigres, jeunes ou vieux, beaux ou laids... Car le **septième Art** n'est que le reflet du monde qui nous entoure. L'aventure commence le 9 novembre et, je l'espère ne s'arrêtera pas de sitôt.

### ► **Quel regard portez-vous sur les arts du spectacle en Corse ?**

Si les arts du spectacle sont développés en **Corse**, la formation d'acteurs au travail devant la caméra mérite que l'on s'y intéresse. L'île entière est un studio de cinéma à ciel ouvert. La culture insulaire, ses traditions sont riches de potentialités aux perspectives d'avenir considérables. Pourquoi ne pas rêver d'un «*Bollywood*» insulaire ?

**École de l'Acteur (E.D.L.A.)**  
**Cosec du Fangu, Bastia**  
**Info Line : 06.24.03.60.85.**

## DES BABELS À CONSTRUIRE

**A**près l'Aghja, en novembre 2008, c'est du 9 au 16 novembre qu'aura lieu, dans le magnifique espace culturel «Le Lazaret», à Ajaccio, la deuxième manifestation organisée sur le thème «La Corse et les Balkans». Cette année encore, l'accent sera mis sur une période qui va de la première à la seconde guerre mondiale.

En avril 2005, lors d'un déplacement dans un cadre humanitaire, une équipe de l'association «Per a Pace» découvrait en Serbie, dans la ville de Sabac, des toiles illustrant, dans des tons chaleureux, la Corse, le Golfe d'Ajaccio, les Calanches de Piana, le Monte Gozzi... Leur auteur : Milan Minic. Ce peintre yougoslave a fait partie des plus de 2000 Serbes qui se sont réfugiés et ont été accueillis sur notre île lors de la première guerre mondiale. De sa rencontre avec l'aquarelliste François Corbellini est née sa vocation et sa renommée. 23 oeuvres de Milan Minic, venues spécialement de Serbie, sont de retour en Corse près d'un siècle plus tard et, comme symbole de cette belle amitié entre artistes, elles seront exposées dans le cadre de la semaine Corse-Balkans aux côtés d'une toile de F. Corbellini, prêtée gracieusement par le Musée Fesch.

Une deuxième exposition intitulée «Le Petit Grand Paris» sera présentée par son réalisateur, le directeur du Musée de Sabac. Organisée en trente panneaux, elle traite des relations entre la France, la Corse et

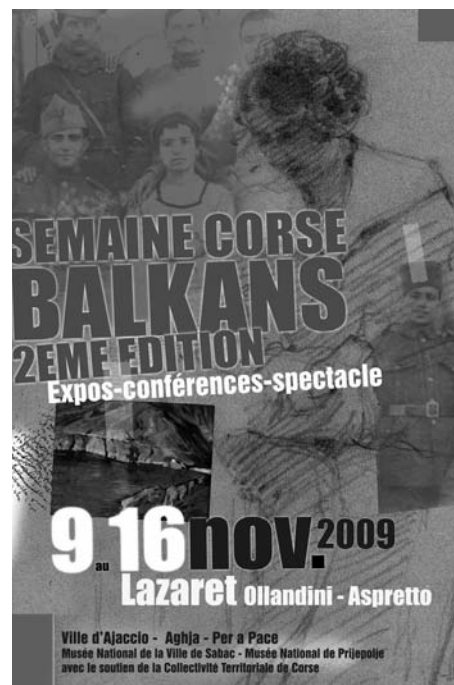
les Balkans à travers la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle.

Ces expositions, installées pour une semaine dans l'enceinte de l'espace «Le Lazaret» à Ajaccio, seront dévoilées au public en présence des directeurs des musées de Sabac et de Prijepolje, en Serbie, ainsi que d'autres personnalités, lors de la séance inauguratrice qui aura lieu le lundi 9 novembre 2009 à 18h00.

Une lecture théâtrale «14-18 lettres des Balkans», réalisée par Théâtre Point, sera également présentée le 9 novembre au soir dans une des cellules du Lazaret, ainsi que dans d'autres lieux culturels de l'île.

Cette semaine sera aussi l'occasion de débattre et de participer à des discussions sur le thème «Balkans, espace méconnu» avec Sandrine Bochow, docteur en anthropologie sociale et ethnologie, mais aussi de participer à des discussions sur les relations entre la Corse et les Balkans durant la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, à travers des documents multimédias, de courts extraits de films et des expos photos.

La semaine «Corse Balkans», aux cou-



leurs de l'amitié, de l'échange et de la paix, sera hautement symbolique dans un monde parfois bien terne. Elle sera l'occasion de débattre et de créer les conditions, en avril 2010, d'un 3<sup>ème</sup> volet culturel avec le déplacement d'acteurs culturels et associatifs de Corse dans la région des Balkans.

Cette initiative est organisée par l'association «Per a Pace», en partenariat avec la Ville d'Ajaccio, l'Aghja, le Théâtre Point et l'espace culturel «Le Lazaret». Elle a bénéficié du soutien de la Collectivité Territoriale de Corse et de l'aimable concours des Musées de Sabac et de Prijepolje, en Serbie, ainsi que du Musée Fesch à Ajaccio.

CORSIKA AD EXTRA / Par M.V.

SOLIDARITÉ

## L'escale européenne d'I Culori d'Umani



La prochaine étape de l'exposition collective «I Culori d'Umani», organisée au profit de l'Association pour une Fondation de Corse, sera européenne. C'est au sein du prestigieux «Jacques Delors Building» de Bruxelles que le Comité Economique et Social Européen accueillera la force créative des 140 artistes qui participent désormais au projet (Brassai, Jacques Prévert, Ernest Pignon Ernest, Antoine Giacomoni, José Pini, mais aussi Zivo, Michel Cabaret, Rémi Pesce, Nall, Novaro...). En présence de nombreuses personnalités de toute l'Europe, dont Henri Malosse (Président du Groupe des employeurs au CESE), Mario Sepi (Président du CESE) et Irini Paris (Vice-présidente du CESE), le vernissage aura lieu le mardi 24 novembre 2009 à 18h30 à l'Atrium 6 pour une expo qui se poursuivra jusqu'au 4 décembre 2009. Comme prévu, c'est bien dans le courant de l'année 2010 que les mêmes oeuvres feront l'objet d'une exposition et d'une vente aux enchères chez Art Curial, à Paris, sous l'aimable direction de M<sup>re</sup> François Tajan. Renseignements au + 33(0)4 95 55 16 16.

## Concert à Bastia pour Chiara

Ce 7 novembre 2009, un grand concert organisé par le groupe «Sumente» au profit de l'association «Chiara» aura lieu à partir de 21 h dans la salle polyvalente de Lupinu. Au rendez-vous : Speranza, Orizonte, Hubert Tempête, Sumente et d'autres musiciens. Le prix de l'entrée est fixé à 10 €. L'occasion de se divertir tout en se rendant utile, puisque les fonds récoltés serviront la cause de la petite Chiara qui souffre de la maladie de West, maladie génétique requérant des soins très onéreux, notamment au Canada. C'est en effet là-bas que le père de la petite malade a rencontré un excellent thérapeute ayant réussi à faire progresser Chiara de façon spectaculaire. Pour plus de renseignements, contacter le 06 13 09 45 39.



12

Société Civile Professionnelle dénommée  
**"Jean-François MATIVET et François Mathieu SUZZONI"**  
titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), 7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Maître Jean-François MATIVET, notaire à AJACCIO, le 21 octobre 2009, enregistré au SIE D'AJACCIO, le 26 Octobre 2009, Bord 2009/687, Case N° 2. Il a été constitué la Société Civile suivante :

**Dénomination** : "SCI L'AIGLON"  
**Siège** : Résidence DIAMANT I, Place De Gaulle, 20000 AJACCIO

**Durée** : 99 ans  
**Objet** : l'acquisition, la gestion, la location, la gestion de biens Immobiliers et toutes opérations pouvant s'y rapporter.  
**Capital social** : CINQ CENT EUROS (500 euros)

**Apports en numéraire** : 500 Euros.  
**Gérant** : Monsieur Jean-Marc François PARAVISINI, époux de Madame Cristina QUILICHINI, demeurant à AJACCIO (20000), Résidence AIGLON II Avenue de Verdun.

**Clause d'agrément** : Les parts sociales sont librement transmissibles par voie de succession exclusivement aux héritiers en ligne directe, au conjoint survivant venant à la succession de l'associé décédé, au conjoint commun en biens d'un associé décédé et attributaire des parts communes dans la liquidation et le partage de la communauté, aux légataires qui ont en outre la qualité d'héritier en ligne directe ou de conjoint survivant.

Toute autre transmission de parts par suite du décès ou de la disparition de la personnalité morale d'un associé doit être autorisée par une décision des associés statuant à l'unanimité, ceci sans faire de distinction selon la qualité de personnes physiques ou morales de ces héritiers, légataires ou dévolutaires.  
**Immatriculation** : Au RCS d'AJACCIO.

Pour avis et mention, Le notaire.

39

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : MURATI TERRASSEMENT & TRANSPORT

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Siège** : Lieu-dit Poggio, 20239 Murato

**Objet** : Terrassement et transport, et toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

**Durée** : 99 ans

**Capital** : 1000 euros

**Gérance** : Mlle Murati Marie-Catherine, demeurant Résidence Le Libecciu, Bâtiment 3, Quartier de l'Annonciade, 20200 Bastia

**Immatriculation** : Au RCS Bastia

Pour avis,

30

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Pietracorbara du 01/11/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée,

**Dénomination sociale** : SCS CAP CONSTRUCTIONS,

**Siège social** : Lieu dit Saint Leonard 20233 PIETRACORBARA,

**Objet social** : Maçonnerie Générale,

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

**Capital social** : 1500 euros,

**Gérance** : Mademoiselle Eppy, Silvia NAPITUPULU, demeurant Lieu dit Saint Leonard 20233 PIETRACORBARA

**Immatriculation de la Société** : Au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

La Gérance,

02

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée **LIOS**.

**FORME** : Société à Responsabilité Limitée

**SIEGE SOCIAL** : PORTO VECCHIO (20137), Lieudit Palombaggia

**OBJET** : L'activité de holding financier notamment la prise de participation et la détention de titres de société ainsi que la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières que la société se proposera d'acquérir.

**DUREE** : 99 années

**CAPITAL** : 2000 euros

**GERANCE** : M. Serge TITRANT, demeurant Route de Palombaggia - 20137 PORTO VECCHIO

**IMMATRICULATION** : RCS Ajaccio.

Pour avis,

09

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Aregno, du 23 octobre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Dénomination** : OCCHIOLINI

**Siège** : Aregno (Corse), Lieu-dit Occhiolini

**Objet** : La Société Civile Immobilière a pour objet :

- L'acquisition, la construction, la gestion et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel commercial ou industriel ;

- La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ;

- La prise de tous intérêts et participation dans toutes sociétés ;

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital** : 1000 euros

**Gérance** : Madame Marie Pierre Dottori, demeurant à Aregno (Corse), Lieu-dit Occhiolini, Route d'Aregno

**Immatriculation** : Au RCS de Bastia

Pour avis,

Le gérant.

04

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 octobre 2009, enregistré à Bastia le 27 octobre 2009 bordereau n° 2009/1 149 Case 4, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

**Dénomination** : SASU KYRNABIO

**Siège** : PIANO - 20.215 VESCOVATO

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Capital** : 1.000 Euros

**Objet** : L'exploitation, la transformation et la commercialisation de toute production agricole et d'une façon générale toute activité ayant un objet similaire ou connexe.

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Président** : Monsieur Renaud Paul André BOURGEOUD demeurant à PIANO - 20.215 VESCOVATO

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

03

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Furiani du 01/11/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée,

**Dénomination sociale** : NOUVEAUX BATISSEURS,

**Siège social** : U Rustincu, Piaggi, Villa Marchetti 20600 FURIANI,

**Objet social** : Maçonnerie générale et tous travaux annexes,

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

**Capital social** : 8000 euros,

**Gérance** : Monsieur Juvenal MIRANDA BARROSO, demeurant Carrefour U Rustincu, Piaggi, Villa Marchetti 20600 FURIANI ;

Monsieur Jorge SOUSA DA SILVA, demeurant Campo di Santi 20213 FOLELLI ;

**Immatriculation de la Société** : Au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance,

07

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Dénomination** : promo.sud.conseil

**Siège** : Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio

**Objet** : Achat, vente gestion, construction de biens immobiliers

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation

**Capital** : 2100 euros

**Gérance** : Isabelle Armenagud, Purgu, 20146 Sotta

**Immatriculation** : Au RCS Ajaccio

Pour avis,

Le gérant.

37

## SCI "BABETTE"

Au capital de 300 euros  
Lieu-dit Ficalba - 20117 Ocana

## AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 22 octobre 2009, Lieu-dit Ficalba, 20117 Ocana, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : SCI

**Dénomination** : "BABETTE"

**Capital** : 300 euros

**Siège** : Lieu-dit Ficalba, 20117 Ocana

**Objet** : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

**Gérant** : Mme Casanova Elisabeth, née le 1er décembre 1976 à St-Quentin, (02), demeurant Lieu-dit Ficalba, 20117 Ocana

**Durée** : 99 ans

**Immatriculation** : Registre du Commerce et des Sociétés d'AJaccio

La gérance,

40

## WEBAXIS

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7000 euros

Siège : Résidence Lantéa, Villa 11, Efficco 17 20167 Sarrola-Carcopino

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02 novembre 2009, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

**Dénomination** : WEBAXIS

**Capital** : 7000 euros divisés en 700 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées

**Siège** : Résidence Lantéa, Villa 11, Efficco 17, 20167 Sarrola-Carcopino

**Objet** : Développement de logiciels, progiciels, sites internet, conseils en informatique, formation en informatique.

**Durée** : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Gérant** : Monsieur Sébastien Antoniotti, demeurant Résidence Lantéa, Villa 11, Efficco 17, 20167 Sarrola-Carcopino

**Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés** : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJaccio

Pour avis et mention,

Le gérant.

08

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 24/10/2009, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : ACQUA & VIVA

**Objet** : Création de vêtements et accessoires de mode. Boutique de vente en ligne

**Siège** : 119, Sidossi, 20224 Calacuccia

**Capital** : 4000 euros

**Durée** : 99 ans

**Gérant** : Mlle Acquaviva, Angèle, demeurant, 119, Sidossi, 20224 Calacuccia

**Immatriculation** : RCS Bastia



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### PROCÉDURE ADAPTÉE - OPERATEUR DE RESEAUX CCI2B / DC /2009-072 (MONTANT INFERIEUR A 411.000 EUROS)

#### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

#### Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

#### Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/ Activités Aéroportuaires  
**Objet du marché :** Travaux de sécurisation des livraisons bagages des plates formes aéroportuaires de Bastia et Calvi

**Lieu de livraison :** Aéroports de Bastia Poretta et Calvi Sainte Catherine

**Type de marchés :** Marchés de Travaux

Nomenclature Européenne CPV :

#### Caractéristiques principales du marché :

Présentées dans le cahier des charges respectif pour chacun des lots

#### Durée du marché :

Trente six mois non renouvelable

**Mode de passation du marché :** Défini par les articles 134, 135, 141,142, 143, 144, 145, 146 et 150 du nouveau code des marchés publics.

#### Mode de dévolution :

Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.III du nouveau Code des Marchés Publics et afin de susciter la plus large concurrence, le pouvoir adjudicateur passe le marché en lots séparés :

A cette fin, la présente procédure regroupe deux lots :

**Lot 1 :** Travaux de sécurisation des carrousels de livraison bagages de l'Aéroport de BASTIA ;

**Lot 2 :** Travaux de sécurisation des carrousels de livraison bagages de l'Aéroport de CALVI ;

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

#### L'avis concerne un marché public

#### Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du code des marchés publics (titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts sur la section comptable 130 et 135

#### Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

#### Unité monétaire utilisée :

L'euro

#### La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale  
Département Juridique et Affaires Générales  
Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

#### Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

#### Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.
- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr) ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux travaux relatifs à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

**Date limite de remise des offres :** Le 20 novembre 2009 à 10h

#### Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références avec les organismes publics et privés.

#### Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique définie par la méthodologie, le planning et les produits utilisés et l'attestation de visite : (30%)
- Délai de réalisation : (20%)
- Prix des prestations : (50%)

**Durée de validité des offres :** 120 jours

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** CCI2B/DC/2009-072

#### Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale  
Département Juridique et Affaires Générales  
Hôtel Consulaire - B.P 210  
20293 Bastia Cedex  
ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

#### Renseignements complémentaires :

#### Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales  
Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

#### Renseignements techniques :

Direction des Concessions Aéroportuaires  
Tél : 04 95 54 54 61  
Fax : 04 95 54 54 66

#### Communications et échanges d'information par voie électronique :

Les documents écrits mentionnés par le présent avis peuvent être remplacés par un échange électronique ou par la production d'un support physique électronique à l'adresse suivante : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

#### Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia  
Chemin Montepiano  
20407 Bastia Cedex  
Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

#### Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales  
Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

#### Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

#### Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 30 octobre 2009

L'entité Adjudicatrice,

### "CORSE JARDINS PISCINES SERVICES"

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622,45 euros  
Porté à 25.730 euros  
Siège : Avenue Georges Pompidou  
20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio : B/410 778 252

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 1er octobre 2009, a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 18.107,55 euros par une incorporation de réserves de 127,55 euros, suivie d'un apport en numéraire d'un montant de 8.990 euros, et d'un apport en nature matérialisée par un fonds de commerce de paysagiste évalué à 8.990 euros, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

#### Article 8 - Capital social :

##### \* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de sept mille six cent vingt deux euros et quarante cinq centimes (7622,45 euros)

##### \* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de vingt cinq mille sept cent trente euros (25.730 euros).

Pour avis, la gérance.

### EURL SAUVAGEON

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège : "Alzitone" 20240 Ghisonaccia  
RCS Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Ghisonaccia, il a été constitué une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination :** EURL SAUVAGEON

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée

**Siège :** Alzitone, RN 198, 20240 Ghisonaccia

**Etablissement principal :** id°

**Objet :** Exploitation d'un centre technique automobile agréé

**Durée de la société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Acte constitutif :** Statuts en date à Ghisonaccia le 26/10/2009

**Gérance :** Corinne Sauvageon

**Immatriculation de la société :** Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia, 20200.

La gérance,

### FIN DE LOCATION GERANCE D'UN FONDS ARTISANAL

La location gérance consentie par M. Piezzoli Antoine Marie Georges, demeurant Petriccu, 20221 Cervione, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 339 401 499 ; à M. Pallini Sébastien, demeurant à Route du Village, 20221, Cervione, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 443 238 167.

Portant sur un fonds de commerce de snack-glacier-débit de boissons 1ère catégorie situé à A Traversa, 20221 Cervione, a pris fin le 31 octobre 2009.

### CHANGEMENT DE NOM

Melle FIDAH (Annie), née le 10 septembre 1962 à Paris (12ème), demeurant 15, Avenue Colonel Colonna d'Ornano, Résidence Triana, à Ajaccio (Corse du Sud), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : MONDOLONI.

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 29 octobre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination :** MS PARTNERS

**Siège :** Ajaccio, (Corse), Parc Berthault, Immeuble Les 3D, Bât. A, rue de Cacalovo

**Objet :** Exploitation de tous fonds de commerce d'agence immobilière conformément à la Loi 70-9 du 2/01/1970 et les textes suivants :

- Mandataire en vente de fonds de commerce ;
- Gestion et administration d'immeuble ;
- Evaluation d'immeuble ;
- Conseil en gestion de patrimoine et gestion de portefeuille ;

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital :** 500 euros

**Gérance :** Monsieur Marc Marie Joseph, Valancogne, demeurant à Ajaccio (Corse), Parc Berthault, Immeuble Les 3D, Bât. A, rue de Cacalovo.

**Immatriculation :** Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

Pour avis, le représentant légal.



## MAIRIE DE CALACUCCIA

### ARRÊTE DU 02/11/2009

#### PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE CARTE COMMUNALE

1ère parution,  
Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article R.124-6.

Vu la Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

Vu les pièces du dossiers soumis à l'enquête.

Vu l'ordonnance en date du 28/10/2009, de M. le Président du Tribunal Administratif de BASTIA désignant M. Pierre Laval, demeurant le Magellan, Bât. B, Pietranera, 20200 San Martino di Lota, en qualité de Commissaire-Enquêteur.

#### ARRÊTE :

**Article 1er :** Il sera procédé à une enquête publique sur l'élaboration de la carte communale de la commune de Calacuccia.

**Article 2 :** L'enquête publique se déroulera durant 30 jours à compter du 23/11/2009 jusqu'au 22 décembre 2009.

**Article 3 :** M. LAVAL Pierre domicilié Le Magellan, Bât. B, Pietranera, 20200 San Martino di Lota, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

**Article 4 :** Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé, par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie de Calacuccia, pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituelles d'ouvertures de la Mairie, le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'élaboration de la carte communale et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

**Article 5 :** Le public pourra adresser ses observations écrites au Commissaire Enquêteur à la Mairie.

**Article 6 :** Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie les lundi 23 novembre, mercredi 02 décembre, jeudi 10 décembre et mardi 15 décembre 2009 de 10h à 12h.

**Article 7 :** A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 5, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la Commune de Calacuccia, le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

**Article 8 :** A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, à la Mairie.

**Article 9 :** Une copie du rapport du Commissaire Enquêteur, sera adressée à M. Le Préfet du Département de la Haute-Corse.

**Article 10 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département. Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Calacuccia.

Fait à Calacuccia, le 02/11/2009, Le Maire, Jean-Baptiste CASTELLANI.

## LA SCPA MORELLI MAUREL SANTELLI PINNA RECCHI

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

### ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.

#### JEUDI 3 DECEMBRE 2009 A 8 HEURES 30

**Haute-Corse - Commune de VEZZANI** - Dans le bâtiment en copropriété édifié sur A 553 (2a 30), composé, côté sud, d'un rez-de-chaussée et 3 étages et toit au-dessus, et côté nord d'un rez-de-chaussée et 2 étages et combles au dessus.

**Le Lot 11** de la copropriété = 2 pièces au 2ème étage côté nord

**Le Lot 16** de la copropriété = 2 pièces, cuisine et salle de bain, au 2ème étage côté nord (Ces deux lots formant un appartement F4 : 2 chambres, petit salon, salle à manger, cuisine, WC, salle d'eau).

**Le Lot 21** de la copropriété = parcelle de terre d'environ 15m<sup>2</sup>

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires, cadastraux et d'urbanisme et à l'extrait d'un rapport d'expertise du 4 juin 2008, documents déposés au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio et au Cabinet de la S.C.P.A. «Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi», pour consultation).

**MISE A PRIX** : ... 75.825,00 euros (avec faculté de baisse de 1/4 en cas de carence).

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

#### ETANT NOTAMMENT PRECISE :

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au Cabinet de la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio.

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio,  
Le 3 novembre 2009, Pour extrait

## AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

### PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE BARRETTALI

#### CAPTAGES DE U PICU, SUAGHJOLA, CALCINAGHJU, TORRA, LA GALERIE, PURAGHJU

#### 2ème Parution

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n°2009-264-5 en date du 21 septembre 2009, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de BARRETTALI, avec établissement des périmètres de protection des captages de :

- U PICU
- SUAGHJOLA
- CALCINAGHJU
- TORRA
- LA GALERIE
- PURAGHJU

Les pièces du dossier seront déposées en Mairie de BARRETTALI, pendant 22 jours, du **samedi 31 octobre au samedi 21 novembre 2009 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celle-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur, qui les joindront aux registres.

**Monsieur William PUCCIO**, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

#### Mairie de BARRETTALI - 20228 Barretti

- Samedi 31 octobre 2009 de 9h à 12h
- Mardi 17 novembre 2009 de 9h à 12h
- Samedi 21 novembre 2009 de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Les copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public à la Mairie de **BARRETTALI**, et au Guichet Unique de l'Eau (DDEA - Résidence Bella Vista - BP 187 - 20293 Bastia Cedex).

Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Bastia, le 21 septembre 2009  
P/ Le Directeur Départemental  
des Affaires Sanitaires et Sociales  
de Haute-Corse

L'Ingénieur en Chef du Génie Sanitaire, Joseph MATTEI

## Maître SEFFAR Jean-Pierre

Avocat - Résidence Paoli - 22, rue César Campinchi - 20200 Bastia

### VENTE AUX ENCHERES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :  
**Sur le territoire de la commune de GHISONACCIA**, Lieu-dit "Fitelle", (Haute-Corse).  
Une parcelle de terre cadastrée BI 397, d'une contenance de 85a 47ca.  
A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Bastia (Haute-Corse).

#### Le JEUDI 17 DÉCEMBRE 2009 A 11 HEURES

**Mise à prix : Lot unique** : Soixante seize mille deux cent vingt cinq euros (76.225 euros).

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de BASTIA sous le n° 09/00028.

## MAIRIE D'AREGNO

### AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

**Pouvoir adjudicateur** : Commune d'AREGNO - 20220 Aregno

**Objet du marché** : Aménagement du Chemin d'Occhiolinu-Lecci

**Mode de passation** : Procédure adaptée (article 28 du CMP)

**Critère de choix** :

- Valeur technique des prestations et références des entreprises : 60%
- Prix : 40%
- Délais d'exécution : 1 mois

**Renseignements et remise des candidatures** :

M. Le Maire - 20220 Aregno - Tél : 04 95 61 70 34 - Fax : 04 95 61 78 68

**Date limite de réception des offres** : 19 novembre 2009

**Date d'envoi du présent avis** : 29 octobre 2009



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N°26/BAT/2009

### 1 - Identification de la Collectivité qui passe le marché :

Département de la Haute-Corse  
Hôtel du Département, Rond Point du Maréchal Leclerc  
20405 Bastia Cedex - Tél. 04.95.55.55.55

**2 - Procédure de passation :** la procédure est soumise aux dispositions des articles 74 et 28 du code des marchés publics relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée.

Après réception et analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec l'ensemble des candidats admis.

### 3 - Description du Marché :

**Objet du marché :** Consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et d'amélioration thermique des logements du personnel du C.H.I. de CORTE - TATTONE (Shon totale env. 3 800 m<sup>2</sup>).

**Coût prévisionnel de l'opération :** 1.740 000 euros H.T.

**Délai prévisionnel du marché :** 21 mois

**Type de marché :** Marché de service - Catégorie : 12. Classification CPV : 74231300

**Lieu d'exécution :** C.H.I. de TATTONE, 20219 VIVARIO

**4 - Caractéristiques principales :** rénovation intérieure des logements (travaux de second œuvre) sans modification de cloisonnement ; pour l'amélioration thermique : remise à niveau de la chaufferie centrale existante, réfection du réseau de distribution, optimisation du système de régulation.

**5 - Etendue de la mission :** Mission de base comprenant DIAGNOSTIC, missions complémentaires : EXE et OPC. La consultation est ouverte à des candidats ou des groupements ayant des compétences dans les domaines : BET pluridisciplinaire, compétences affirmées en thermique du bâtiment.

**6 - Modalités essentielles de financement et de paiement :** Financement : Collectivité Départementale de la Haute-Corse. Paiement : à 40 jours par virement au moyen d'un mandat administratif.

**7. Justificatifs à produire :** DC4, DC5 (dernières mises à jour), lettre de candidature, déclarations, attestations prévus aux articles 44,45 et 46 du CMP, les justifications des capacités professionnelles, techniques et financières.

### 8. Critères d'élimination des candidatures :

- Candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

-Candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes par rapport aux prestations objet de la consultation.

**9. Critères de sélection des candidatures :** Les candidats ayant fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment remplis et signés ; les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont suffisantes par rapport aux prestations objet de la consultation ;

Les candidatures devront être au minimum composées : d'un BET pluridisciplinaire .

### 10- Critères d'attribution :

Ce jugement sera effectué, dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du Code des Marchés Publics, au regard des critères pondérés suivants :

a) Prix des prestations : 50 %

b) Valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique : 40 %

La valeur technique sera analysée en fonction notamment de :

- L'appréciation du mémoire de motivation (cadre de réponse fourni à remplir) 60% ;

- Capacité du concepteur à réaliser la mission : attestation des compétences des personnels affectés au dossier, qualifications professionnelles: 30 % ;

- Organisation de l'équipe et répartition des tâches entre les divers personnels, co-traitants ou sous-traitants éventuels: 10%;

c) Délais d'exécution de la phase Diagnostic : 10 %

**11 - Retrait de dossier et renseignements d'ordre technique :** Le dossier de consultation des entreprises, remis gratuitement à chaque candidat peut être retiré sous format papier à l'adresse suivante :

Département de la Haute Corse - DIRT - Service des Bâtiments  
Quartier de l'Annonciade, Immeuble Sorini  
20405 BASTIA Cedex 9 - Tél : 0495349142 / Fax : 0495349145

ou téléchargé sur le site [www.haute-corse.fr](http://www.haute-corse.fr) (rubrique « marchés publics », menu : « marchés dématérialisés »).

**12 - Renseignements administratifs et adresses de remises des offres au format papier :** Département de la Haute Corse - DIRT, Service des Bâtiments

Quartier de l'Annonciade, Immeuble Sorini  
20405 BASTIA Cedex 9 - Tél : 0495349142 / Fax : 0495349145

**13 - Autres renseignements :** Les offres devront être formulées en langue française et exprimées en euros. Le marché ne fait pas l'objet d'une enchère électronique. En vertu de l'article 51-VI du Code des Marchés Publics, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

**14 - Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours.** (Délai de recours : deux mois) Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 Bastia cedex - Tél : 0495328866 / Fax : 0495323855

**15 - Date limite de réception des candidatures :** le 20 novembre 2009 à 12 h 00

**16 - Date d'envoi à la publicité :** le 3 novembre 2009

LE PRESIDENT,

**LES ANNONCES LEGALES ET AVIS SONT RECUS  
JUSQU'AU JEUDI 9 H 00  
DERNIER DÉLAI POUR PARAÎTRE LE VENDREDI  
FAX : 04 95 32 02 38  
Email : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)**

## COMMUNE D'OLETTA

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune d'OLETTA  
20232 OLETTA  
Tél 04 95 39 01 09 - Fax 04 95 39 07 59

**Correspondant :** Monsieur le Maire

### Objet du marché :

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT SUR LA RD 82 ET OUVRAGES ANNEXES.

### Nature et étendue des travaux :

Réalisation d'un parking en enrobé dense à chaud 120 kg/m<sup>2</sup> avec fondation de chaussée surface : 800 m<sup>2</sup>.

Mise en œuvre d'un réseau des eaux pluviales en PVC CR8 De : 400 mm - L : 30 m.

Installation de 6 lampadaires d'éclairage public hauteur de feu de 6 à 9 m.

Réfection d'un mur en béton armé linéaire : 10 m - Hauteur moyenne : 1,60 m.

**Procédure de passation :** Procédure adaptée Article 28 du CMP avec possibilité de négociation

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 02 mois

**Date prévisionnelle de commencement des travaux :** Décembre 2009

### Critères de sélection des candidatures :

**Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières**

Situation juridique - références requises :

- Imprimé DC 4 « Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants »

- Imprimé DC5 « Déclaration du candidat »

- Imprimé DC6 ou Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D.8222-8 du code du travail ;

(Imprimés disponibles à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles

L. 5212-1 à L.5212-4 du code du travail,

- Imprimé DC7 ou Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger;

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

### Capacité économique et financière - références requises :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

### Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

- Attestation d'assurance garantie décennale et responsabilité civile se rapportant à la nature des prestations à exécuter.

- Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché ;

### Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. La valeur technique : 60%

2. Le prix des prestations : 40 %

**Date limite de réception des offres :** 20 Novembre 2009 - 16h00

**Délai de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus :**

BET POZZO DI BORGO  
Lot Arbuca - CEPPE - 20620 BIGUGLIA  
Tél : 04 95 30 59 69

Le Dossier de Consultation des Entreprises pourra être téléchargé gratuitement sur le site : [www.cabinet-pozzodiborgo.com](http://www.cabinet-pozzodiborgo.com)

Ou remis contre paiement des frais de reprographie s'élevant à 50 euros et réglés par chèque.

**Adresse de remise des plis :** les plis devront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Maire de la Commune d'OLETTA  
20232 OLETTA

Et selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

Horaires d'ouverture de la Mairie : Tous les jours : 8h-12h / 14h-17h.

Sauf le vendredi la Mairie ferme à 16 h.

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'instruction des recours :**

Tribunal Administratif  
chemin Montepiano - 20200 BASTIA  
Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

**Date d'envoi à la publication :** 04 Novembre 2009

Le Maire  
Jean Pierre LECCIA.



35

**SNC DES ROCHES BÂTIÉS**

Société en Nom Collectif  
Au capital de 5000 euros  
Siège : Chemin du Four  
Villa Valvert - 13100 Aix en Provence  
501 821 508

**Siège** : Aix en Provence (13100), Chemin du Four, Villa Valvert.

Par décision collective des associés du 2 novembre 2009, le siège social a été transféré à : **Quartier de La Testa, Lieu-dit Cavallone, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio**, à compter de ce jour. L'article 4 a été modifié en conséquence. En conséquence, la société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix en Provence, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio désormais compétent à son égard.

**Les gérants sont** : Monsieur Robert Traversa, demeurant Chemin du Four, Villa Valvert, 13100 Aix en Provence. Et Mme Françoise Paulo, demeurant à Chemin de l'Arinier, 84330 Caromb.

Pour avis,

31

**"G.M.P.R.A"**

SARL au capital de 10.000 euros  
Siège : Transféré : 27, Bis Résidence  
Les Glycines - Rue Paul Colonna d'Istria  
20090 Ajaccio (Corse)  
451 507 560 RCS Ajaccio

Aux termes d'un PV d'AGE en date du 08/10/2009, il a été décidé les modifications suivantes avec effet au 01/02/2009 :

\* Extension de l'objet social de la société aux activités suivantes :

- Expertises et évaluations immobilières ;
- Diagnostics réglementaire dans le cadre des ventes de biens immobiliers ;
- Diagnostics technique SRU ;
- Rédaction des millièmes de copropriété ;
- \* Déclaration de l'enseigne : REALIS ;
- \* De transférer le siège social "27, Bis Résidence Les Glycines, Rue Paul Colonna d'Istria, 20090 Ajaccio".

En conséquence les articles 3 et 5 des statuts ont été modifiés. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

56

**FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège : 11, Les Jardins du Rotolo, Porticcio  
20166 Grosseto-Prugna

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03 novembre 2009, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

**Dénomination** : FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE

**Capital** : 1000 euros divisé en 100 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées

**Siège** : 11, Les Jardins du Rotolo, Porticcio, 20166 Grosseto Prugna

**Objet** : Formation continue d'adultes, conseils et ingénierie dans le domaine de la formation

**Durée** : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Gérant** : Monsieur Pierre Andreotti, demeurant, 11, Les Jardins du Rotolo, Porticcio, 20166 Grosseto Prugna

**Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés** : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio

Pour avis et mention,  
Le gérant.

22

**SARL SUD CORSICA FORAGE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8000 euros  
Siège : Chez M. Denni Bruno  
Lp Capo di Lecci - 20137 Lecci  
43468016100016 RCS Ajaccio

Au terme du procès-verbal du 27 octobre 2009, l'assemblée générale extraordinaire, il résulte qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le Greffe du Tribunal d'Ajaccio.

Pour avis,

44

**LOCATION GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 1er octobre 2009, M. Piezzoli Antoine Marie Georges, demeurant Petricciu, 20221 Cervione, a donné à bail à titre de location gérance à Mlle Bellagamba Carole, demeurant Petricciu, 20221 Cervione, un fonds de commerce de : Snack-glacier-débit de boissons 1ère catégorie.

Ledit fonds pour lequel M. Piezzoli Antoine Marie Georges est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le n°339 401 499, et est situé Lieu-dit A Traversa, 20221 Cervione.

Cette location prend effet à compter du 1er novembre 2009, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis,

48

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Suivant assemblée générale ordinaire du 26/10/2009, les associés de la SARL en dissolution amiable LUIGGI LEVAGE SERVICES, capital 25.000 euros, siège : 5-7, Chanoine Leschi, Bastia, adresse de liquidation chez le liquidateur Antoine Luiggi, 33, Villa Les Fleurs, 20256 Corbara, RCS Bastia 348 963 299 (88 B 230), ont approuvé les comptes définitifs de liquidation arrêtés à la date du 30 septembre 2009, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat en cette qualité et prononcé la clôture définitive des opérations de liquidation à ladite date.

Dépôts légaux au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

41

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 28 octobre 2009 à Borgo, il a été constitué une SCI dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination** : SCI MARIOTTI & JADS

**Capital** : 1000 euros divisé en 10 parts de 100 euros

**Siège** : Lotissement Santa Catalina, N°26, 20290 Borgo

**Objet** : Acquisition d'un appartement à Bastia, administration et exploitation par bail

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Gérant** : Monsieur Mariotti David, né le 02 juin 1967 à Paris, domicilié à Lotissement Santa Catalina, N°26, 20290 Borgo

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Le gérant,

53

**Albert PELLEGRINI**

Avocat à la Cour  
Diplômé d'Etudes Spécialisées,  
Spécialiste en Droit Fiscal, Droit Commercial,  
Droit des Sociétés  
Port de Plaisance de Toga  
Bât. A2 - 20200 Bastia  
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

**BRASSERIE LE MAJESTIC**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 20.000 euros  
Siège : 1, rue Luce de Casabianca  
20200 Bastia  
RCS Bastia : N°513 391 169

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 octobre 2009, il résulte que : Monsieur André Bindi, demeurant, 20233 Sisco, a été nommée en qualité de Président en remplacement de Monsieur Joseph Cattini, démissionnaire.

Pour avis,

54

**SELARL Dr. Philippe CLARET-MONTECATTINI & ASSOCIES**

Au capital de 7622,45 euros  
Siège : Lieu-dit "Moulin à Vent"  
20220 Ile-Rousse  
RCS Ile-Rousse : Siret : 432 412 203 00015

**AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL**

Aux termes d'une décision extraordinaire des associés en date du 20 septembre 2009, faisant suite à l'augmentation du capital par élévation des parts sociales par le compte "report à nouveau créateur", d'un montant de 71.377,55 euros, afin de porter le capital social à la somme de 79.000,00 euros. L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article n°7, des statuts comme suit :

Le capital social est fixé, après cette augmentation à la somme de 79.000,00 euros et divisé en 500 parts sociales de 158 euros, numérotées de 1 à 500 et attribuées en fonction de la répartition initiale.

50

**PORTO-VECCHIO**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8000 euros  
Siège : Quai des Martyrs de la Libération  
20200 Bastia (Haute-Corse)  
440 569 275 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2009, il résulte que :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

- L'inscription modificative sera portée au RCS du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.  
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

**CREATEURS  
D'ENTREPRISE  
ABONNEZ-VOUS  
VOUS SEREZ  
MIEUX INFORMÉS  
6 MOIS = 32 EUROS  
1 AN = 42 EUROS**

51

**FIN DE LOCATION GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de Restaurant, grande restauration, snack, glacier, plus connu sous le nom de "PIZZERIA LA TERRASSE DU VIEUX PORT", sis à Bastia, Quai de la Santé, Vieux Port, consentie par acte sous seing privé en date à Bastia du 31 janvier 2008.

**Par** : Mademoiselle Jacqueline Barbutti, demeurant Résidence Sainte Lucie, Bâtiment 4, Annonciade, 20200 Bastia (Haute-Corse).

**Et** : Mme France Franceschi, née Luccherini et Monsieur Franceschi Gérard demeurant à Furiani, Lieu-dit Chinchine, 20600 Bastia (Haute-Corse).

**A** : La Société LES 3 SINGES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3000 euros, dont le siège social est à Bastia (Haute-Corse), 10, rue Spinola, et Angle du Vieux Port, et immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 489 272 757.

A pris fin à la date du 31 octobre 2009 par sa résiliation amiable.

Pour insertion,

52

**FIN DE LOCATION GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de Restaurant, grande restauration, plus connu sous le nom de "NAUTICA", sis et exploité à 10, rue Spinola et Angle Vieux Port, 20200 Bastia, consentie par acte sous seing privé en date à Bastia du 09 mars 2006.

**Par** : Mademoiselle Jacqueline Barbutti, demeurant Résidence Sainte Lucie, Bâtiment 4, Annonciade, 20200 Bastia (Haute-Corse).

**Et** : Mme France Franceschi, née Luccherini, demeurant à Furiani, Lieu-dit Chinchine, 20600 Bastia (Haute-Corse).

**A** : La Société LES 3 SINGES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3000 euros, dont le siège social est à Bastia (Haute-Corse), 10, rue Spinola, et Angle du Vieux Port, et immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 489 272 757.

A pris fin à la date du 31 octobre 2009 par sa résiliation amiable.

Pour insertion,

55

**AVIS D'APPORT DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 6 août 2009, à Ajaccio, enregistré à Ajaccio, bordereau n°2009/708, case n°1, le 04/11/2009, Mme Moreau Nathalie épouse Battini, a apporté à la SARL "NMD COME'EVENTS", Société à Responsabilité Limitée en formation, au capital de 14.000 euros, dont le siège est situé 14, Boulevard Madame Mère, 20000 Ajaccio, un fonds de commerce "d'achat et de vente d'articles publicitaires, d'articles de bureaux de tabacs et de fournitures pour boulangerie", exploité à Ajaccio, au, 14, Boulevard Madame Mère, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le n° 444 880 892, estimé à un montant de 13.000 euros, moyennant l'attribution de 130 parts de 100 euros chacune.

La société prend en charge le passif du fonds de commerce apporté d'un montant de 24.823 euros.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales, à compter de laquelle commencera à courir le délai de 10 jours impartis aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance, au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

24

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 02/11/09, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SARL GABRIELLE SAVELLI

**Siège :** Avenue Christophe Colomb, Résidence Le Grand Large, à Calvi

**Objet :** Bijouterie, horlogerie, orfèvrerie..

**Capital :** 1000 euros

**Durée :** 70 ans

**RCS :** Bastia

**Gérante :** Mademoiselle Gabrielle Savelli, demeurant Résidence Santa Régina IV, rue Albert 1er Prolongée, à Calvi

11

### FANCELLU BATIMENTS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.622,45 euros

Siège social : Lotissement Monticellu n°20

20137 PORTO VECCHIO

R.C.S. Ajaccio B 391 159 183

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2009, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

06

### MONDOLONI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 euros

Siège : U Frusteru - 20110 Propriano

RCS Propriano : 488 183 328

Aux termes d'une délibération en date du 29 octobre 2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Christophe Mondoloni, et a nommé en qualité de nouveau gérant, Mademoiselle Magalie Mondoloni, demeurant U Frusteru, 20110 Propriano, pour une durée illimitée.

La gérance,

20

### SAGONE-CONSTRUCTION

SARL au capital de 50.000 francs

Siège : Route de Vico

20118 Sagone Coggia

320626096 RCS Ajaccio

L'AGE du 30/12/1983 a décidé d'augmenter le capital social en le portant de 50.000 francs à 788.000 francs. Modification au RCS de Ajaccio.

10

### SARL CYBER PHONE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 euros

Siège : Port de Toga - 20200 Bastia

RCS Bastia : 441020237

### AVIS DE CHANGEMENT DE GERANCE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29/10/2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Virgitti Richard, demeurant 09, rue des Turquines, La Citadelle, 20200 Bastia, de ses fonctions de gérant à compter du 29/10/2009, et a nommé en qualité de nouveau gérant à compter du 29/10/2009, Monsieur Leggio Cyril, demeurant Fort Luigi, 20200 Bastia. L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, le gérant.

23

### FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE MEDITERRANEE COMPTABILITE

Société Anonyme

Au capital de 604.500 euros

Siège : 1, rue Notre Dames de Lourdes

20200 Bastia

072804511 RCS Bastia

L'AGE des actionnaires du 19/10/09, a décidé :

- de réduire le capital social de 34.500 euros pour le ramener de 604.500 euros à 570.000 euros par voie de rachat de 46 actions ;  
- d'augmenter le capital social de la somme de 34.500 euros prélevée sur la réserve légale pour le porter de 570.000 euros à 604.500 euros.  
L'article 7 des statuts sera modifié en conséquence.

Pour avis,

13

### LOISIRS INVESTISSEMENTS

SARL au capital de 8000 euros

Siège social : Z.I. de Murtone

20137 PORTO VECCHIO

RCS Ajaccio 422 789 271

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2009, la gérance a décidé de transférer le siège social de Zone Industrielle de Murtone 20137 PORTO VECCHIO à U Benista, Avenue Georges Pompidou 20137 PORTO VECCHIO à compter du 01/09/2009, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

La Gérance,

14

### MAR-CO GESTION

S.C.I. au capital de 1.000 euros

Siège social : Zone Industrielle de Murtone

20137 PORTO VECCHIO

RCS Ajaccio 478 981 053

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2009, la gérance a décidé de transférer le siège social de Zone Industrielle de Murtone 20137 PORTO VECCHIO à U Benista, Avenue Georges Pompidou 20137 PORTO VECCHIO à compter du 01/09/2009, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

La Gérance,

15

### LES PARCS DE PORTO VECCHIO

S.C.I. au capital de 2000 euros

Siège social : Zone Industrielle de Murtone

20137 PORTO VECCHIO

RCS Ajaccio 438 795 213

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2009, la gérance a décidé de transférer le siège social de Zone Industrielle de Murtone 20137 PORTO VECCHIO à U Benista, Avenue Georges Pompidou 20137 PORTO VECCHIO à compter du 01/09/2009, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

La Gérance,

34

### AVIS DE CONSTITUTION

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Dénomination :** "S.J.F"

**Capital :** 1000,00 euros

**Siège :** Chez M. Jacques Santelli, Place de l'Eglise, à Zilia (20214)

**Objet :** L'acquisition de terrains, la construction et la vente d'appartements sis à Calvi. Et, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange, ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.

**Durée :** Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Apports :** Les associés n'ont fait que des apports en numéraire : A savoir la somme de 1000,00 euros. Ladite somme a été déposée auprès de l'Agence Bancaire de la Société Générale à Calvi.

**Gérance :** M. Jacques Santelli, né le 2 octobre 1965 à Zilia (2B), célibataire, demeurant Place de l'Eglise à Zilia, Haute-Corse, est nommé premier gérant. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

21

### SAGONE-CONSTRUCTION

SARL au capital de 50.000 francs

Siège : Route de Vico

20118 Sagone Coggia

320626096 RCS Ajaccio

L'AGE du 10/12/1984 a décidé d'augmenter le capital social en le portant de 788.000 francs à 1.384.000 francs. Modification au RCS de Ajaccio.

28

### GIRA-MONDU

SARL en liquidation

Au capital de 7622,45 euros

Siège : 2, Avenue Emile Sari - 20200 Bastia

387 860 513 RCS Bastia

L'AGE réunie le 31/10/09, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Marylène Giacobbi, demeurant Route de San Martino, Pietranera, 20200 San Martino di Lota, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la Loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé chez le liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au RCS.

Pour avis, le liquidateur.

29

### SARL "PEDILONGU"

RCS Ajaccio : 504 146 390

### AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'AGE réunie le 01/10/2009, a décidé la dissolution anticipée de la société avec effet rétroactif au 30/09/2009 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Sauveur Deiana, demeurant Chemin d'Acqualonga, 20167 Mezzavia pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la Loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société : Chez SARL "C.E.F"; RN 194, Lieu-dit Panchetta, Sarrola-Carcopino, 20167 Mezzavia (Corse). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, le liquidateur.

25

### AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date à Paris du 7 octobre 2009, enregistré au Service des Impôts des Entreprises d'Ajaccio, le 22 octobre 2009, B° n°2009/680, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** FONCIERE LE GRAND BLEU

**Forme :** Société par actions simplifiée

**Siège :** Route d'Alata, Lieu-dit "Les Padules", 20090 Ajaccio

**Objet :** Acquisition, location, gestion de tout immeuble.

Le tout tant directement qu'indirectement, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, à l'achat ou à la commission, sous toute forme qu'il y aura lieu

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital :** 1000 euros

**Transmission des actions :** La cession d'actions à l'exception de la cession aux associés, doit, pour devenir définitive être agréée préalablement par la collectivité des associés

**Président de la société :** Pierre-Marie Grisoni, demeurant à Alata, 20167, 2, Allée des Mimosas, Castagnola

**Immatriculation :** RCS Ajaccio

Pour avis, le Président.

33

### SARL D ET J BOISSONS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 38.000 euros

Siège : Route de Tenda

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio : 430 044 735

Suivant PV d'AGE du 01.10.2009, il a été décidé à compter du même jour :

1/ de nommer gérant Monsieur Napoli Jacques, demeurant Lieu-dit Corba Bala, 20137 Porto-Vecchio.

En remplacement de Monsieur Napoli Frédéric, démissionnaire.

2/ de modifier la dénomination sociale qui devient LES PETITES HALLES. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS Ajaccio.

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce L'Information Légale sur les Entreprises. GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS





63

**LES 3 SINGES**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 3000 euros  
Siège : 10, rue Spinola et Angle du Vieux Port  
20200 Bastia (Haute-Corse)  
489 272 757 RCS Bastia

D'un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique du 9 juillet 2009, il résulte que :  
- L'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce a décidé de ne pas dissoudre la société.  
- L'inscription modificative sera portée au RCS du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.  
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.

61

**SARL JMC DIFFUSION**

Au capital de 7622,45 euros  
Siège : Centre Commercial CORSAIRE  
20290 Borgo  
RCS Bastia : B/404 058 141  
Siret : N°404 058 141 00015

**AVIS DE REMPLACEMENT DE GERANT**

Aux termes d'une décision collective en date du 05/10/2009, Mme Vecchioli Solange, épouse Santini Michel, a été nommée gérante de la société à compter du 01/06/2009, en remplacement de Mme Santini Sylvie.  
Mme Santini Sylvie ayant cessé ses fonctions à ladite date du 01/06/2009. Les modifications résultant, dans l'avis antérieurement publié et dans les statuts de la société, de la décision ci-dessus sont les suivantes :

**\* Ancienne mention :**

La gérante de la société est Mme Santini Sylvie, demeurant, Route de l'Aéroport, Lieu-dit Crucetta, 20290 Lucciana

**\* Nouvelle mention :**

La gérante de la société est Mme Vecchioli Solange, épouse Santini Michel, demeurant Route de l'Aéroport, Lieu-dit Crucetta, 20290 Lucciana

Pour avis, le gérant.

60

**SARL BORGIO TEXTILE DIFFUSION**

Au capital de 7622,45 euros  
Siège : Centre Commercial CORSAIRE  
20290 Borgo  
RCS Bastia : B/385 190 939  
Siret : N°385 190 939 00012

**AVIS DE REMPLACEMENT DE GERANT**

Aux termes d'une décision collective en date du 05/10/2009, Mme Vecchioli Solange, épouse Santini Michel, a été nommée gérante de la société à compter du 01/06/2009, en remplacement de Mme Santini Sylvie.  
Mme Santini Sylvie ayant cessé ses fonctions à ladite date du 01/06/2009. Les modifications résultant, dans l'avis antérieurement publié et dans les statuts de la société, de la décision ci-dessus sont les suivantes :

**\* Ancienne mention :**

La gérante de la société est Mme Santini Sylvie, demeurant, Route de l'Aéroport, Lieu-dit Crucetta, 20290 Lucciana

**\* Nouvelle mention :**

La gérante de la société est Mme Vecchioli Solange, épouse Santini Michel, demeurant Route de l'Aéroport, Lieu-dit Crucetta, 20290 Lucciana

Pour avis, le gérant.

**L'INFORMATEUR CORSE**  
**TEL : 04 95 32 04 40**

64

**Sébastien SEBASTIANI**

Avocat à la Cour  
35, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tél : 04 95 31 85 59 - Fax : 04 95 31 82 38

**CONSTITUTION DE SOCIETE**

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 4 novembre 2009, enregistré à la recette des impôts de Bastia, le 5 novembre 2009, bordereau n°2009/1164, case n°16, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée  
**Objet :** L'administration, la gestion et l'exploitation d'un salon de coiffure

**Dénomination :** SARL L'ILE DE BEAUTÉ COIFFURE

**Siège :** Résidence Le Bastio II, 20600 Furiani

**Durée :** 99 (quatre vingt dix neuf années), à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

**Capital :** 7000,00 euros

**Gérance :** Mme Joëlle Josette Andrée Rivet, née le 3 avril 1968 à Le Puy (43), demeurant Villa n°5B, Résidence Le Village, Piedi Piaghja, 20600 Furiani

**Cession de parts sociales :** Agrément de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social

**Immatriculation :** RCS Bastia

66

**C.E.T.P**

SARL en liquidation  
Au capital de 8000 euros  
Siège : Diamant II  
11, Boulevard Docteur Ramaroni  
20000 Ajaccio  
422 099 242 RCS Ajaccio

L'assemblée générale mixte en date du 30 septembre 2009 a décidé, à compter de ce jour, la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé pour liquidateur la Société COLAS MIDI MEDITERRANEE, SA, au capital de 6.900.000,00 euros, dont le siège social est à Aix-en-Provence (13), 345, rue Louis de Broglie, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le n°329 368 526, représentée par Monsieur Daniel Ducroix, son Président Directeur Général, pour la durée de la liquidation et lui confère les pouvoirs les plus étendus pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social du liquidateur.

Sur proposition du liquidateur, l'assemblée générale a décidé de clore la liquidation à compter de ce même jour.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur.

67

**ADDITIF**

A l'annonce parue dans le journal du 09 octobre 2009 (N° 62 86) relative à la constitution de la SARL BALBI AUDITION GHISONACCIA

**Capital social : 30 000 euros**

**Siège social :** Stretta di a Cisterna 20240 GHISONACCIA

**Objet :** Les mesures, les adaptations et la vente d'appareils d'audioprothèse, la fabrication d'appareils intra auriculaires et d'embouts. La vente de matériel médical, le tout directement ou indirectement.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

**Gérance :** Monsieur BALBI Jean Dominique

**Il faut ajouter :** Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

68

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée **MY HOME**.

**FORME :** Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

**SIEGE :** PROPRIANO (20110), 37 Avenue Napoléon III, Résidence Villa Fieschi.

**OBJET :** Construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fractions ; Tous lotissements de terrains préalablement à la réalisation et à la vente des constructions ; Acquisition de terrains destinés à l'édification de tous bâtiments tels qu'habitations collectives ou individuelles en vue de leur vente ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ; Acquisition, administration, gestion, vente et location de tous immeubles bâtis ;

**DUREE :** 99 années

**CAPITAL :** 10000 euros

**GERANCE :** M. Jean Jacques TABERNER, demeurant Pont de Rena Bianca, 20110 PROPRIANO.

**IMMATRICULATION :** RCS Ajaccio

Pour avis,

69

**CV IMMOBILIER**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège : 2, Place Paoli - 20250 Corte  
RCS Bastia : 517 611 307

**AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL**

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 octobre 2009, dont le procès-verbal a été enregistré au pôle d'enregistrement de Bastia le 05 novembre 2009, Bord. 2009/1173, case n°6, les associés ont décidé d'augmenter le capital de la société pour le porter de 1000 euros à 2500 euros par la création de 150 parts sociales nouvelles, de 10 euros chacune, numérotées de 101 à 250 inclus, souscrites intégralement par les associés. Les parts nouvellement créées ont été réparties entre les associés conformément aux statuts. En conséquence de cette décision, les articles 7 et 9 des statuts, relatifs aux Apports et au Capital Social ont été modifiés. Les pièces relatives à cette augmentation de capital seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, la gérante.

62

**SCIJMP**

Au capital de 2000 euros  
Siège : Centre Commercial CORSAIRE  
20290 Borgo  
RCS Bastia : C/449 873 751  
Siret : N°449 873 751 00019

**AVIS DE REMPLACEMENT DE GERANT**

Aux termes d'une décision collective en date du 05/10/2009, Mme Vecchioli Solange, épouse Santini Michel, a été nommée gérante de la société à compter du 01/06/2009, en remplacement de Mme Santini Sylvie.

Mme Santini Sylvie ayant cessé ses fonctions à ladite date du 01/06/2009.

Les modifications résultant, dans l'avis antérieurement publié et dans les statuts de la société, de la décision ci-dessus sont les suivantes :

**\* Ancienne mention :**

La gérante de la société est Mme Santini Sylvie, demeurant, Route de l'Aéroport, Lieu-dit Crucetta, 20290 Lucciana

**\* Nouvelle mention :**

La gérante de la société est Mme Vecchioli Solange, épouse Santini Michel, demeurant Route de l'Aéroport, Lieu-dit Crucetta, 20290 Lucciana

Pour avis, le gérant.

65

**Ojfi-alister**

Société d'Avocats  
128, rue de Créquy - 69006 Lyon

**SOCIETE AJACCIENNE DES GRANDS MAGASINS S.A.G.M**

Société Anonyme au capital de 1.023.000 euros  
Siège : Cours Prince Impérial  
Résidence du Prince Impérial - 20000 Ajaccio  
315 908 988 RCS Ajaccio

**HYPERMARCHE CORSAIRE**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1.020.000 euros  
Siège : Résidence du Cours Prince Impérial  
20000 Ajaccio  
325 059 517 RCS Ajaccio

**AVIS DE PROJET DE FUSION**

Aux termes d'un acte SSP en date à Ajaccio du 27 octobre 2009, les Sociétés SOCIETE AJACCIENNE DES GRANDS MAGASINS - S.A.G.M et HYPERMACHE CORSAIRE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Société HYPERMARCHE CORSAIRE par la Société S.A.G.M. La Société HYPERMARCHE CORSAIRE, ferait apport à la Société S.A.G.M. de la totalité de son actif, soit 16.119.591,69 euros à charge de la totalité de son passif, soit 13.390.534,37 euros.

La valeur nette des apports s'élèverait à 2.729.057,32 euros.

En rémunération de cet apport net, 1800 actions nouvelles de 62 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la Société S.A.G.M. à titre d'augmentation de son capital social de 111.600 euros.

La prise de fusion s'élèverait à 2.617.457 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 3 actions de la Société S.A.G.M. attribuées pour 10 actions de la Société HYPERMARCHE CORSAIRE, apportées. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. Conformément à l'article L.236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio au nom des deux sociétés le 2 novembre 2009.

Pour avis,

70

**BOUCHERIE GUIDONI**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 18.294 euros  
Siège : Crucetta - Lucciana (Haute-Corse)  
317 842 268 RCS Bastia

**DECLARATION DE DISSOLUTION PAR CONFUSION DE PATRIMOINE**

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2009, la société CHARCUTERIE GUIDONI, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7623 euros, dont le siège est à Lucciana (Haute-Corse), Crucetta, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 387 742 109, a, en sa qualité d'associé unique de la Société BOUCHERIE GUIDONI, sus désignée, décidé la dissolution sans liquidation de ladite société, par application de l'article 1844-5 du Code Civil. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3, du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret n°78-704, du 3 juillet 1978, les créanciers de la SARL BOUCHERIE GUIDONI, peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours, à compter de la publication du présent avis. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Bastia. La société sera radiée du RCS par le Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.



17

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### PROCÉDURE ADAPTÉE - OPERATEUR DE RESEAUX CCI2B / DC /2009-070 (MONTANT INFERIEUR A 411.000 EUROS)

#### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

#### Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

#### Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/ Activités Portuaires

**Objet du marché :** Services d'assistance en escale des Navires par véhicules de transport collectif

**Lieux de livraison :** Port de Commerce de Bastia

**Type de marchés :** Marchés de services

**Caractéristiques principales du marché :**

Indiquées dans le cahier des charges

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

**Mode de passation du marché :** Défini par les articles 134, 135, 141,142, 143, 144, 145, 146, 150, 77.1 du nouveau code des marchés publics.

**L'avis concerne un marché public**

**Marché à bons de commande avec minimum et maximum :**

Le marché sera exécuté par émission de bons de commande successifs selon les besoins. Chaque bon de commande précisera les prestations décrites dans le marché et en déterminera la quantité :

\* Montant minimum annuel 30.000 euros HT :

\* Montant maximum annuel 100.000 euros HT

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

- Les articles 86 à 111 du code des marchés publics (titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts sur la section comptable 120

**Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :**

Le Français

**Unité monétaire utilisée :** L'euro

**La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :**

**Le candidat produit à l'appui de sa candidature :**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr) ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux services relatifs à l'objet du marché ou équivalents effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

**Date limite de remise des offres :** Le 20 novembre 2009 à 10h

**Critères de sélection des candidatures :**

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52.1 alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières.

Les candidatures qui ne satisfont pas à ces niveaux de capacités seront éliminées.

**Critères d'attribution des offres :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Le mémoire technique : le respect aux dispositions énoncées dans le CCTP (40%)

- Le prix des prestations (60%)

**Durée de validité des offres :** 120 jours

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** CCI2B/DC/2009-070

**Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**Renseignements complémentaires :**

**Renseignements administratifs :**

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. 04.95.54.44.40 - Fax : 04.95.54.44.96

**Renseignements techniques :**

Direction des Concessions Portuaires

Tél : 04 95 55 25 19

Fax : 04 95 55 25 01

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano

20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

**Organe chargé des procédures de médiation :** Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 30 octobre 2009

L'entité Adjudicatrice,

47

### Société FIGARELLA-LINARI

Société Civile de Lotissement

Siège : Lieu-dit Linari

Chemin de Figarella - 20290 Lucciana

Capital : 12.000 euros

Siret : 479 294 1344 00016

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 05/10/2009 il résulte que :

\* L'objet social de la société a été transformé, de construction-vente en lotisseur, avec effet au 01/01/2009 ;

\* Cette modification de l'activité de la société ne modifie aucunement sa personnalité morale qui demeure la même ;

\* Le régime fiscal reste le même : BIC et IS ;

\* La TVA sera due sur la marge brute au fur et mesure des cessions de lots ;

\* **L'article 2 - Objet est modifié ainsi :**

**\* Ancienne mention" :**

- La société a pour objet l'acquisition d'un terrain à bâtir afin de procéder à l'édification d'immeubles à usage d'habitation, la vente en totalité ou par fractions desdits immeubles".

**\* Nouvelle mention" :**

- La société a pour objet l'acquisition d'un terrain à bâtir afin de procéder à la division par lots et à y réaliser divers travaux d'aménagements, en vue de leur revente, pour permettre aux acquéreurs la construction de maisons individuelles. Le reste sans changement.

Pour avis, le gérant.

46

## COMMUNE DE CENTURI

### ENQUÊTE PUBLIQUE

#### RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE (PLU)

**2ème parution,**

**Le Maire communique :** Par arrêté N°09/18 du 5 octobre 2009, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique, au sujet de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

**Monsieur Stéphane DOLESI,** Expert Foncier, demeurant Forum du Fango, à Bastia (20200), a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie du 3 novembre 2009 au 3 décembre 2009 aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Le Commissaire-Enquêteur recevra en Mairie :**

Mardi 3 novembre 2009 de 9h à 12h

Mardi 10 novembre 2009 de 9h à 12h

Mardi 17 novembre 2009 de 9h à 12h

Jeudi 3 décembre 2009 de 15h à 17h

Pendant la durée de l'enquête les observations sur le projet de PLU, pourront être consignées sur le registre d'enquête, déposé en Mairie ou adressées par écrit au Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions au Maire dans un délai d'un mois, ces documents étant consultables par toute personne intéressée.

Une copie du rapport sera adressée au Préfet de la Haute-Corse et au Président du Tribunal Administratif.

Le Maire,  
J. MICHELI.

27

### AVIS D'APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 1er octobre 2009 à Porto-Vecchio, (Corse du Sud), enregistré à Porto-Vecchio, bordereau n°368/2, le 29 octobre 2009, Monsieur Bernard Sartre, demeurant à Villa "Les Myrtes", route de Renajolo-Palavesa, 20137 Porto-Vecchio, a apporté avec prise d'effet au 1er janvier 2009, à la Société CORSE JARDINS PISCINES SERVICES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7622,45 euros, dont le siège est à : Avenue Georges Pompidou, 20137 Porto-Vecchio, un fonds de commerce paysagiste exploité en location-gérance à l'adresse précitée, dont il est propriétaire et pour lequel il est identifié sous le n° SIRET 35205188200012, estimé à un montant de 8990 euros, moyennant l'attribution de 580 parts de 15,50 euros, chacune, représentant la valeur de ce fonds.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales, à compter de laquelle commencera à courir le délai de dix jours impartis aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour unique insertion,  
M. Bernard SARTRE, gérant.



**CONSEIL GENERAL****AVIS D'ATTRIBUTION****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général  
direction des achats publics  
rue capitaine Livrelli (1er étage)  
BP 414  
20183 AJACCIO cedex  
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56  
mél : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr  
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

**Objet :** RD 101 à Calcatoggia et St andré d'Orcino et RD 301 à Sari d'Orcino - Travaux de maçonnerie

**Référence acheteur :** MAPA 2009-060

**Nature du marché :** Travaux

**Procédure :** Procédure adaptée

**Classification CPV :**

**Principale :** 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** NON

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique  
40 % : Prix des prestations  
10 % : Délai

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Bastia  
Villa Montépiano  
20407 Bastia - Cedex  
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855  
greffe.ta-bastia@juradm.fr

**Remise des offres :**

18/09/2009 à 15:00 au plus tard.

**Attribution du marché**

**Nombre d'offres reçues :** 5

**Date d'attribution :** 08/10/2009

**Marché n° :** 2009-138

SARL TERRA  
Lieu dit Pozzalinco - Rte de Valla di Mezzana  
20167 Sarrola Carcopino

Montant : 243170,00 Euros HT

**Renseignements complémentaires :**

**Sous-traitance :** oui

**Part de la sous-traitance :** inconnue

Envoi le 30/10/2009 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

**COMMUNE DE GROSSETO PRUGNA****AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

**Nom et adresse de la personne publique :**

Commune de GROSSETO PRUGNA  
BP 93 - Mairie annexe de Porticcio - 20166 Porticcio.

**Mode de passation :** Article 28 du nouveau code des marchés publics.

**Objet du marché :** illuminations de fin d'année 2009.

**Lot n°1 :** Vente et (ou) location de matériel électrique de décoration et d'illumination

**Lot n°2 :** Electricité Pose et Dépose.

**Critères de jugement :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du prix, de la qualité des prestations, des délais imposés, et de l'esthétique. Pièces contractuelles : Le dossier est composé des pièces suivantes : Généralités, C.C.A.P, C.C.T.P, R.C, A.E, D.P.G.F.

**Les dossiers sont disponibles à l'adresse suivante :**

Mairie annexe de Porticcio  
BP 93  
20166 PORTICCIO

**Date d'envoi à la publication :** Mercredi 4 Novembre 2009

**Date limite de réception des offres :** Vendredi 27 Novembre 2009 à 12h00

**Renseignements :** Services Techniques - Mairie annexe de Porticcio  
20166 Porticcio

Tél : 04 95 25 29 29 - Fax : 04 95 25 06 21  
Email : [mairie-de-porticcio@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-porticcio@wanadoo.fr)  
Mme Catherine RONCERAY  
Tel : 06.42.42.46.93

Le maire.

**RESULTAT DE MARCHE****Section I : Pouvoir adjudicateur :**

**- Nom et adresse et point de contact :**

Collectivité Territoriale de Corse.  
Direction Générale des Services Techniques  
22, Cours Grandval - BP 215  
20187 Ajaccio Cedex 1

adresse internet : adresse du profil d'acheteur : <http://www.corse.fr>.

**Type du pouvoir adjudicateur et activité (s) principales :**

Collectivité Territoriale

**Section II : Objet du marché**

**Description :**

**Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :**

RN 193 - Liaison Bastia/Furiani - TAC - Echangeur E4

**Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :**

Travaux.Exécution

**Lieu principal d'exécution :** Lieu-dit Casete - Volpajo - Communes de BASTIA et FURIANI

**Code NUTS :** FR832

**Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :**

RN 193 - Liaison BASTIA/FURIANI - Terrassements, assainissement et rétablissement des communications nécessaires à l'aménagement de l'échangeur E4

**Classification CPV (Vocabulaire commun pour les marchés publics) :** 45112500

**Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :** Oui

**Section IV : Procédure**

**Type de procédure :** Ouverte

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

- Prix (Pondération : 60)
- Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique et plus particulièrement du SOPAQ (pondération : 40) dont :
  - 15 pour les moyens humains et matériels,
  - 15 pour l'organisation du chantier,
  - 10 pour l'origine des produits et fournitures,

**Une enchère électronique a été utilisée :** Non

**Renseignements d'ordre administratif :**

**Publication (s) antérieure (s) concernant le même marché :**

**Avis de marché**

**Numéro de l'avis au JO :** 2009/S96-137902 du 20/05/2009

**Section V : Attribution du marché**

**Marché N°09.DGT.OO.058**

**Intitulé :** RN 193 - Liaison BASTIA/FURIANI - Terrassements, assainissement et rétablissement des communications nécessaires à l'aménagement de l'échangeur E4

**Date d'attribution du marché :** 21 juillet 2009

**Nombres d'offres reçues :** 4

**Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué :**

Groupement CEE/VENDASI

**Mandataire :** Société CORSE EUROPEENNE ENTREPRISE - RN 193 - 20290 Borgo

**Informations sur le montant du marché :**

**Valeur totale finale du marché :** 929.929,95 euros TTC (TVA 8%)

**Section VI - Renseignements complémentaires**

**Procédures de recours :**

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia  
Villa Montépiano  
20407 Bastia Cedex

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges  
Bd Paul Peytral  
13282 Marseille Cedex 20

**Précisions concernant le (s) délai (s) d'introduction des recours :**

- recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;
- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L551.1 du Code de Justice Administrative).

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Collectivité Territoriale de Corse  
Service des Affaires Juridiques  
22 Cours Grandval BP 215  
20187 Ajaccio Cedex 1

**Date d'envoi du présent avis :** 3 novembre 2009

**Critères sociaux ou environnementaux :** Aucun

**Eléments de facturation :**

**Numéro de bon de commande d'insertion :** 09-DGT.OO.058

**Libellé de la facture :**

Collectivité Territoriale de Corse  
Direction des Routes de Haute-Corse  
Cellule Fonctionnelle - 8 Bd Benoîte Danesi  
20411 Bastia Cedex 9

**Classification des produits :**

- \* Travaux de construction
- \* Assainissement, voirie et gestion des déchets.

DECouvrez LE NOUVEAU SITE INTERNET DE L'A.J.BASTIA

Cliquez : <http://ajb.athle.org>

## Aide régionale aux agriculteurs en zone de handicap naturel

La Collectivité Territoriale de Corse vient de procéder, via l'ODARC, au paiement en une seule traite des Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels (ICHN), destinées aux agriculteurs situés en zone de handicap naturel, mais aussi dans notre région, aux exploitations dont les activités ont un impact positif sur l'entretien des espaces agro-sylvo-pastoraux notamment les élevages ovins, caprins et porcins maîtrisés. Il s'agit d'une première en France.

Avec plus de 10,5 millions d'euros annuels, les ICHN –prévues dans le cadre du **Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC)**– représentent en **Corse** le dispositif d'aide à l'agriculture le plus important parmi les aides annuelles des premier et deuxième piliers de la **PAC**, soit plus de 30 millions d'euros par an. Plus de 1 340 agriculteurs insulaires, justifiant d'une résidence principale en zone de handicap et en règle auprès de la **MSA**, ont ainsi pu en bénéficier. Si une phase de tran-

sition d'un an était prévue dans le **PDRC** (traitement en 2007 suivant les mêmes règles que celles prévalant lors de la programmation 2000-2006), une première modification du programme a dû être introduite pour rallonger d'un an cette phase transitoire. A noter : fruit d'une étroite collaboration entre la **Collectivité territoriale de Corse**, l'**Etat** et la **Commission européenne**, l'objectif du **PDRC** est de soutenir des projets de développement visant à valoriser les territoires ruraux via leurs ressources naturelles,



patrimoniales et culturelles. Cofinancé par le **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**, dont la **CTC** est la seule région française à exercer l'autorité de gestion, le **PDRC** bénéficie d'une enveloppe de 83,2 millions d'euros de crédits communautaires. Depuis juillet 2008, date de sa première programmation par le **Conseil Exécutif de Corse**, 53 M€ ont été programmés, soit 33% de l'enveloppe totale, et près de 26 M€ payés.

## PATRIMOINE La Corse au 15<sup>ème</sup> Salon International du Patrimoine Culturel

À la fois vitrine des métiers d'excellence, des lieux et sites patrimoniaux et vecteur de développement économique et touristique, le **Salon International du Patrimoine Culturel** favorise une véritable synergie entre les professionnels, le public, les passionnés et les détenteurs de patrimoine. Il est le témoin et l'acteur de la sauvegarde du patrimoine, qu'il soit bâti ou non bâti, matériel ou immatériel. Cette année, le **Salon** célèbre ses 15 ans d'existence, 15 années durant lesquelles il a accueilli 261 815 visiteurs, 3 366 exposants et 341 conférences. Pour l'édition 2009, il rassemble, sur 3000 m<sup>2</sup> au **Carrousel du Louvre**, près de 250 exposants. Parmi ces exposants, on retrouve la **Collectivité Territoriale de Corse** qui, autour du thème choisi, «**Patrimoine des Religions**», a prévu de présenter aux professionnels comme au grand public la richesse et la diversité du patrimoine religieux insulaire à travers les programmes d'actions qu'elle met en

œuvre pour sa sauvegarde et sa valorisation. Sur le stand **Corse** de 65 m<sup>2</sup> (stand n°74 – allée A), il est ainsi prévu jusqu'au 8 novembre, date de clôture du salon, l'exposition «**Cathédrales et pro-cathédrales de Corse**», la projection des fresques et retables des **Chapelles de Corse** et leur programme de restauration, la présentation du futur **Centre de Conservation Préventive du Patrimoine Mobilier de Corse** et la diffusion de courts métrages sur les processus de restauration d'objets mobiliers, la présentation du «**cantu in paghjella**», chant traditionnel insulaire, récemment inscrit au patrimoine immatériel de l'humanité, adopté par l'**Unesco**, la diffusion de musiques et chants sacrés de **Corse**, les conférences :



«**Les fresques de la Corse génoise au XVe siècle**» - «**L'architecture du XIXe siècle en Corse entre Italie et France**» - «**Les confréries, commanditaires d'œuvres d'art en Corse**».



## Travaux d'inspection sur le tunnel du vieux port de Bastia

La **Collectivité Territoriale de Corse** procède en ce moment à une inspection détaillée du **tunnel du vieux port à Bastia**. Cette inspection, qui vise à assurer une meilleure sécurité pour les usagers, s'inscrit dans le cadre d'une procédure ordinaire prévue tous les 6 ans pour des tunnels de plus de 300 mètres. Elle va permettre de faire un point approfondi sur l'état des bétons et des armatures de cet ouvrage trentenaire puis, le cas échéant, de programmer les travaux d'entretien nécessaires à sa rénovation. Une centaine de prélèvements vont ainsi être réalisés, y compris dans la partie sous-marine de l'équipement, afin de compléter ce diagnostic. Les premières interventions, qui viennent d'avoir lieu (entre le 2 et le 6 novembre) et ont nécessité la fermeture nocturne du tunnel, seront suivies d'une inspection depuis la mer effectuée par des plongeurs scaphandriers, inspection prévue du 17 au 19 novembre, mais sans aucune conséquence sur le trafic, puisqu'encore une fois, le tunnel ne sera fermé que la nuit.



## Signature d'un Contrat Territorial d'Objectifs et de progrès pour l'artisanat

Après le **Pôle des Industries Aéronautiques Corse** (contrat signé le 21 octobre), c'est avec la **Chambre des Métiers de Corse du Sud** que la **CTC** signe, le 29 octobre, un autre **contrat territorial d'objectifs et de progrès**. Ce type de contrat a pour objet de mettre en cohérence les logiques de formation et de développement économique en adaptant l'offre de formation aux besoins des entreprises. Cette année 1,5 million d'euros ont été consacrés à ce dispositif. Ainsi 10 **Contrats Territoriaux d'Objectifs et de Progrès (CTOP)** permettent-ils de former des salariés et responsables dans les entreprises corses : agriculture, BTP, agroalimentaire, hôtellerie-restauration, artisanat, santé, aéronautique, culture, transport et interprofessionnel. Les **CTOP** se fixent pour objectifs de diminuer le nombre de salariés sans qualification, de favoriser l'intégration de jeunes salariés, notamment par le développement d'une ingénierie pédagogique en direction des tuteurs, de favoriser la mise en place de formations validantes (diplômes, titres, CQP...), de faciliter la réalisation de la validation des acquis de l'expérience (un travail est en cours en partenariat avec le **Dispositif Interinstitutionnel de Validation des Acquis de l'Expérience (DIVAE)**), et de permettre à de futurs repreneurs d'acquérir les capacités à gérer et à conduire une entreprise. Les actions de formation mises en place permettent notamment aux entreprises du secteur de se perfectionner de façon continue pour s'adapter aux évolutions des technologies et des marchés et maintenir leur niveau de compétence. Le précédent **CTOP** conclu sur 3 ans, 2006/2007/2008 a permis de former 2 400 personnes. Le **CTOP** 2009/2010/2011 permettra une pérennisation de ces actions avec un budget global de 456 900€ dont 250 000 € financés par la **CTC**, soit 54,7%. Le reste des financements étant apportés par les **OPCA de l'Artisanat**.



**Jean-Pierre Leccia,**  
**Conseiller Exécutif**  
**en charge**  
**de la formation**

## Atelier autour de la violence envers les femmes

Le **C.R.A.I.I.** organise lundi 23 novembre à **Ajaccio** (locaux du **CRAII**, 40 Av. Noël Franchini, Salle de Réunion du 1<sup>er</sup> étage), de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 une journée de formation sur le thème : «**Violences envers les femmes et les jeunes filles originaires du Maghreb**». Cet atelier sera animé par **Latifa Ait Lyazidi**, sociologue et anthropologue de «**Migrations santé**». Pour plus de renseignements, contacter le **0495 10 69 33**. A noter : les formations organisées par le **Centre Régional d'Appui aux Acteurs de l'Insertion et de l'Intégration (CRAII)** sont gratuites et ouvertes à tous les acteurs de l'insertion et de l'intégration qu'ils soient responsables, salariés ou bénévoles. L'inscription est indispensable.

## Appel à candidatures pour le concours régional «Faites de la science»

CONCOURS  
SCOLAIRE



La **Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Corse** propose à l'ensemble des collèges et lycées du territoire insulaire, de participer, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, au concours régional «**Faites de la science**», qui aura lieu au mois de mai 2010. Cet événement, organisé par la **Conférence des Doyens et des Directeurs des UFR Scientifiques** sous le patronage du **Ministre de l'Éducation Nationale**, a pour objectif d'inciter les jeunes à développer leur esprit de curiosité et de découverte et de les sensibiliser à la démarche scientifique. Les 15 meilleures candidatures recevront une bourse de 300€ afin de réaliser leur projet

d'expériences scientifiques ou techniques. Les gagnants participeront au concours national à **Paris**, au mois de juin 2010. Les établissements souhaitant proposer leur candidature peuvent télécharger le dossier d'inscription sur le site Internet de la **Faculté des Sciences et Techniques** (<http://fst.univ-corse.fr>). Les dossiers sont à renvoyer avant le 15 décembre 2009 à l'attention de **Mme Spella, Faculté des Sciences et Techniques**, Campus Grimaldi, BP 52, 20250 Corte.

**Contacts : Marie-Madeleine Spella – 04.95.45.00.28 / [spella@univ-corse.fr](mailto:spella@univ-corse.fr)**  
**Marie-Hélène Pancrazi - 04.95.45.01.43 / [pancrazi@univ-corse.fr](mailto:pancrazi@univ-corse.fr)**



TRANSPORTS

## Transports et fréquentation touristique en Corse : l'envolée de 2009

Mercredi 28 octobre, la **CCI de Haute-Corse**, a présenté, aux côtés de ses partenaires de l'aérien et du maritime, les chiffres d'une saison remarquable : ainsi, le port de Bastia (1<sup>er</sup> port français de **Méditerranée** et 2<sup>ème</sup> port national en termes de passagers), devrait-il atteindre un nouveau record avec près de 2,5 millions de passagers, tout comme l'**aéroport de Poretta** qui, avec près d'un million de passagers, enregistre une croissance de 7,45%, le trafic régulier sur les vols nationaux progressant de 11% et sur les vols internationaux de 29%. Ces données seront relayées par celles de l'**Observatoire des transports** pour l'ensemble de la région : sur la période de mai à septembre, on enregistre, par rapport à la même période en 2008, une progression de 6,8 % du nombre de passagers aériens et maritimes, de 7,9% pour le seul trafic maritime et de 4,6% pour le trafic aérien.

# EDF et chefs d'entreprise parlent ensemble

## “maîtrise d'énergie”

A l'initiative du Directeur Régional d'EDF Corse, Jacques Thierry Monti, une réunion d'information et de présentation du Plan énergétique pour la Corse s'est tenue ce 4 novembre dans les locaux de l'Hôtel consulaire de Bastia. Outre les élus de la CCI, y étaient conviés la Chambre des métiers de Haute-Corse ainsi que le MEDEF, la CGPME et l'UPA.



Cette rencontre a d'abord été l'occasion pour EDF de faire le point sur le parc de production corse avec ses installations de base (centrales du Vazzio et de Lucciana, interconnexions SARCOI et SARCO), ses outils de pointe en matière hydraulique (véritable atout régional) et, bien sûr, l'exploitation des ENR (énergie éolienne en tête) qui servent à alimenter jusqu'à 27% de la consommation d'électricité en Corse, consommation dont le taux de croissance annuelle est 3 à 4 fois plus important que sur le continent avec des pointes à 19h qui restent une préoccupation majeure pour EDF. L'occasion était aussi de rappeler que les choix stratégiques de l'entreprise se faisaient dans le cadre de la CSPE (Contribution au Service Public d'Electricité permettant de compenser les surcoûts de production liés notamment à l'insularité et aux fluctuations du prix du combustible) ainsi que dans celui de la PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements de

production d'électricité) et donc en répondant à une commande publique. De quoi, selon Jacques Thierry Monti, conforter une véritable mission de service public qu'illustrent par ailleurs les projets en cours dans l'île (EDF investit chaque année en Corse entre 80 000 et 90 000 €), même si certains d'entre eux soulèvent la polémique : barrage du Rizzanese prévu pour 2012, renouvellement des centrales de Lucciana (2011-2012) et du Vazzio (2013-2014)... Pour autant, le véritable enjeu restant celui de la maîtrise de l'énergie, EDF a également rappelé, par la voix de Jean-Marc Albertini, qu'elle s'est engagée dans un certain nombre d'actions telles que la vente des lampes à économie d'énergie (aux côtés de la CTC), ou encore le subventionnement d'équipements favorisant la maîtrise de l'énergie : isolants et chauffages performants, système de veille informatique intelligent... « Pour ces dernières actions, a souligné Jean-Marc Albertini, nous avons besoin de

partenaires. » Et d'ajouter : « Nous avons déjà signé avec pas moins de 90 entreprises mais entendons renforcer ce réseau. Les artisans de Corse sont bénéficiaires de ces actions comme ils le seront par exemple de la campagne de publicité que nous allons mener pour les isolants. » Le Président de la Chambre des métiers de Haute-Corse aura d'ailleurs salué de son côté la participation d'EDF aux formations d'éco-artisans déjà organisées sur 3 sessions en Haute-Corse. Quant aux difficultés rencontrées pour l'obtention d'aides à des projets professionnels favorisant une véritable maîtrise d'énergie, Jean-Marc Albertini a annoncé une simplification des procédures à suivre dans le cadre d'un co-financement avec la CTC : « Nous venons de conclure un accord avec la Région pour le transfert en début d'année à EDF d'une enveloppe CTC, ce qui va permettre au demandeur de ne s'adresser qu'à un seul guichet. »

POLITIQUE

## Inseme : une philosophie contrariée



**Inseme per Bastia** a réuni ce 4 novembre, au Théâtre de Bastia, son « Colège de décisions », dans une salle Prélat comble. A cette occasion, le groupe est revenu sur le bilan de son action au sein du Conseil Municipal et des quartiers de Bastia et sur les dossiers érigés en priorités, comme il l'avait fait le 31 octobre au cours d'une conférence de presse dans ses locaux (voir notre édition précédente). Choissant de consacrer la seconde partie de la réunion à la question des Territoriales, en soulignant qu'**Inseme per Bastia** s'inscrivait dans une plus large démarche, celle d'**Inseme per a Corsica**, Gilles Simeoni en aura profité pour faire le point sur les négociations en cours avec le PNC qui n'ont pas manqué d'alimenter les rumeurs : « Contrairement à ce qui a été dit, je ne me suis pas, lors de mon entrevue d'hier avec Jean-Christophe Angelini, avancé sur la composition d'une liste. Dans la mesure où le PNC ne nous a pas répondu sur les trois ou quatre points fondamentaux qui animent notre démarche, cela est impossible. En revanche, j'ai fait part à Jean-Christophe de mon étonnement quant à un préalable dont il n'était pas même question il y a 3 semaines : à savoir une tête de liste qui ne se discute pas et revient au PNC ». Et le porte-parole d'**Inseme per a Corsica** de revenir sur l'historique de la constitution d'un espace de convergence sans cesse « retardé à la demande du PNC » :

« Nous avons répondu à ces demandes car notre souhait était et est toujours de voir s'associer le PNC à la démarche, précisément parce que nous défendons les logiques de convergence. » De fait, quatre mois avant l'échéance électorale, le temps semble désormais insuffisant à la constitution d'un **Inseme per a Corsica** tel qu'il s'était annoncé au cours de l'hiver 2008. « Blocage », « régression », « divorce » auront été des mots prononcés au cours de cette réunion par certains participants, Gilles Simeoni révoquant de son côté ceux de « casus belli ». Sur la question des alliances aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tour, Gilles Simeoni a tenu à n'écarter aucune possibilité : « Pourquoi fermer la porte à Corsica Libera alors que nous envisageons des partenariats avec des gens qui ne nous ressemblent pas ? ». Il aura ajouté, concernant ces autres « éventuels partenaires » : « Les choix qui pourront se faire sont une lourde responsabilité qu'il faut assumer collectivement. C'est pourquoi il nous faut établir préalablement un véritable contrat politique de mandature ». Entre ces déclarations et celles faites le même jour à Bastia par Jean-Christophe Angelini au cours d'une conférence de presse de son parti « appelant de tous ses vœux » une union avec **Inseme per a Corsica** mais s'interdisant une union avec **Corsica Libera** au 1<sup>er</sup> tour (voir **Corse-Matin** du 5 novembre), la convergence entre nationalistes ne serait-elle que... mots ?



# Est-ce la reprise ?

**I**l semble que la reprise soit là, aux Etats-Unis. Mais à dire le vrai, elle paraît, début septembre, se dessiner sur tous les continents, ce qui permet à Olivier Blanchard, Chef Economiste du FMI (voir « Finances et développement » de septembre 2009), d'assurer que « la reprise économique mondiale a commencé ». L'OCDE, dans son dernier rapport de conjoncture de septembre 2009, adopte le même point de vue. Que dire face à cette reprise qui paraît bien s'être installée sur l'ensemble de la planète et pourrait bien s'avérer, si elle est confirmée dans les prochains mois, un rebond d'une rapidité historique ?



Olivier Blanchard,  
Chef économiste du FMI

Il s'agit bien d'éviter une rechute de l'activité dès mi-2010, compte tenu du fait que l'investissement, la production et la consommation privés paraissent encore trop « plombés » pour assurer dès cette époque une croissance auto-entretenu suffisamment robuste, sans aide budgétaire. D'autant que – et cela n'est bien sûr pas favorable à la consommation au pouvoir d'achat – se prépare, semble-t-il, sur les prochains mois une détérioration significative du marché du travail.

« L'avenir » de la reprise – on le perçoit – est loin d'être définitivement assuré. Et on devine bien la possibilité de différents scénarios plus ou moins optimistes.

## Une croissance molle en perspective

Dans nos pays – et en particulier aux **Etats Unis** –, on semble s'orienter vers une période de croissance « basse », de faible ampleur

Ainsi n'échapperons-nous pas, pour certains observateurs, à une évolution dépressive qui rappelle celle de la décennie 30.

Mais si l'on veut éviter absolument la référence aux années 30, le scénario japonais paraît pour beaucoup devoir s'imposer sur les prochaines années : la croissance

annuelle moyenne japonaise n'a pas dépassé les 1,6 % de 1990 à 2002, avec pourtant pas moins de 12 plans de relance durant cette période.

« Vision trop pessimiste », objecteront certains face à cette période annoncée de marasme économique. Et pourtant, une phase descendante est possible, voire inéluctable. Il faut voir en effet que dans nos pays, le **Privé** ne peut plus pour longtemps se permettre les délices pervers d'une croissance à crédit. Et que les Etats (Le public) ne pourront pas malheureusement régler les difficultés... par

la croissance indéfinie de l'endettement public : ce serait trop simple, trop miraculeux. Oui, la croissance par endettement privé infini est terminée, et le relais par endettement public infini est impossible. Les années que nous vivons, celles qui s'annoncent, seront donc pour les **Etats-Unis** et nos pays (les pays émergents seront proportionnellement moins touchés par ce ralentissement) des années de croissance « molle », les particuliers, les entreprises, les Etats étant confrontés au « mur de la dette ».

## L'intervention dopante des Pouvoirs Publics

Souvenons-nous de la sévérité de la crise fin 2008 – début 2009 aux **Etats-Unis** et dans nos pays européens, au niveau, en particulier, de toutes les branches-clés : l'automobile, l'immobilier... Par la suite, en mars 2009, on voyait nos pays s'enfoncer dans une dépression forte, beaucoup d'observateurs ne situant la reprise que début ou fin 2010, d'autres encore l'envisageant seulement en 2011, voire en 2012.

Se pose donc la question : pourquoi la reprise a-t-elle été beaucoup plus précoce et rapide que ce que l'on pouvait envisager raisonnablement face à la sévérité de la dépression ? La réponse à cette question est quasiment unanime chez tous les commentateurs : ce sont les mesures gouvernementales qui ont sans aucun doute limité l'ampleur de la dépression et accéléré la reprise ; et ceci de partout, de part et d'autre de l'**Atlantique**, de part et d'autre de la **Manche**, de part et d'autre du **Rhin**. Il faudrait ici détailler le catalogue des actions conduites par les **Pouvoirs Publics** pour le secteur automobile (prime à la casse), pour le secteur bâtiment et travaux publics (plans de relance...).

On peut donc, au total, affirmer avec assurance que c'est bien l'action très forte des **Pouvoirs Publics** lancés dans une course de vitesse contre la dépression – contrairement à ce qui avait été le cas dans un premier temps en 1929 – qui a conduit et va continuer tout un temps – à coups de milliards (100 milliards d'euros pour le plan de relance français) à amortir l'ampleur « normale » du recul économique sur le seul jeu

des forces de marché et à avancer la reprise.

## L'avenir incertain de la reprise

Bien sûr, l'interrogation qu'on ne peut éluder à ce point de la réflexion est bien la suivante : si la reprise a bien commencé, ce rebond va-t-il être durable ? La majorité des experts incitent à la prudence en parlant de signes de reprise « timides » ou encore de « facteurs incertains et volatiles » dans le processus de reprise. Qu'est-ce qui nous garantit qu'il ne s'agira pas d'un simple rebond ne nous permettant donc pas de déboucher sur une croissance forte et durable ?

Lorsque l'économie privée aura moins de soutien public, sera-t-elle prête à prendre le relais et à assurer une croissance auto-entretenu, sans « béquille » ? On comprend les hésitations des gouvernements face à la situation actuelle. C'est ainsi que chez nous, les mesures exceptionnelles qui devaient s'arrêter au 31 décembre 2009 (prime à la casse, dispositif « zéro charge » dans les TPE...) ont été prolongées avec une sortie de dispositif prévue « sur la pointe des pieds », selon les mots du Ministre de l'Economie **Christine Lagarde**.



Christine Lagarde, Ministre  
français de l'économie

## SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO :

### Permanence de la mission locale

La mission locale de Porto-Vecchio Sud Corse assure un accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, en demande d'aide pour leur orientation ainsi que leur insertion sociale et professionnelle : choix d'une profession, orientation vers les différents organismes de formation délivrant des stages rémunérés ; aide à la recherche d'emploi ; accès aux aides financières en matière de santé, logement, mobilité, accès aux droits des citoyens et des salariés. Le point d'accueil est animé par une conseillère de la mission locale à la mairie de Sainte Lucie de Porto-Vecchio chaque premier mardi du mois ou sur rendez-vous à la mission locale de Porto-Vecchio Sud Corse. Tel : 04 95 71 40 16, Fax 04 95 71 49 18.



## SAN BENEDETTO : Scontri Paisani

Chaque dernier vendredi du mois, l'association sportive et culturelle de San Benedetto reçoit un invité pour parler de la Corse en général ou de la microrégion. La rencontre a lieu au stade et un dîner au tarif de 15 euros par personne peut être servi aux amateurs après la rencontre. La réservation pour le repas est prise par Jean-Pierre au 06 84 26 60 15.

La prochaine rencontre aura lieu le vendredi 27 novembre en compagnie d'Helène Paolini-Saez, directrice du laboratoire régional d'archéologie, en charge de l'inventaire archéologique de la région d'Alata. Elle parlera de l'état des fouilles archéologiques dans la microrégion d'Alata.

## MARIGNANA : Associu Scopre

Le samedi 14 novembre, l'association Scopre propose un concert du trio Elixir. Celia Picciocchi et Isabelle Giannelli seront au violon et Anne Lise Herrera au violoncelle. Le trio féminin fera partager un répertoire de musique classique pendant une heure et demi. Mozart sera de la fête mais également Haydn, Vivaldi ou Boccherini. On annonce aussi que le concert sera agrémenté de petites anecdotes sur la musique et sur les instruments dans le but de communiquer avec le public.



## CARBUCCIA : Pass Cultura

Mis en place pour les jeunes par la Collectivité Territoriale de Corse, le Pass Cultura est disponible depuis le mois de septembre. Il s'agit d'un chéquier gratuit offert à tous les lycéens et aux jeunes sortis du système scolaire et sans emploi de 15 à 20 ans. La valeur des différents bons est de 555 euros et comprend des entrées gratuites et des réductions pour accéder à des loisirs comme le cinéma, des spectacles, des cours de musique, et des achats de bandes dessinées...

Les familles et les jeunes résidant dans la haute vallée de la Gravona peuvent se procurer les formulaires de demande d'attribution du Pass Cultura à la Communauté de communes de la haute vallée de la Gravona à Carbuccia. Renseignements au 04 95 52 84 59.

## PIANA : Assemblée générale de l'office du tourisme

L'Office du Tourisme tiendra son assemblée générale le samedi 7 novembre à 11 heures. La réunion se tiendra dans les bureaux de l'office. Tous les adhérents sont invités à y participer. À l'ordre du jour : bilan financier 2008 et budget prévisionnel 2009, questions diverses.

## MEZZANA : Bastelicaccia : Collectes de Sang

Pour subvenir aux besoins de sang dans les hôpitaux de toute la Corse, des collectes sont organisées auprès des citoyens, directement dans leur village ou à proximité. C'est devant la gare de Mezzana au Culombu que seront installés médecins et infirmières le vendredi 13 novembre de 15 heures à 19 heures. Le mardi 17 novembre, rendez-vous est donné à la salle des mariages de Bastelicaccia de 10 heures à 19 heures 30.



## FIGARI : Déclaration de travaux

Le maire rappelle aux habitants de la commune de Figari qu'ils sont tenus de déclarer tous les travaux effectués sur des constructions existantes, dès lors qu'ils entraînent un changement de destination (garage, rez-de-chaussée aménagés) ou une modification de l'aspect extérieur ou du volume, tout comme la création de niveaux supplémentaires. Il faut également déclarer la création de piscines. Les formulaires nécessaires sont disponibles au secrétariat de la mairie. Pour ce qui concerne les constructions neuves de maisons individuelles ou les travaux, ils sont tenus de remettre à la mairie les feuillets sur lesquels figurent les dates de début et de fin des travaux. Des contrôles seront réalisés sur toute la commune et les travaux réalisés sans autorisation seront signalés.



## SAN NICOLAO :

### Conférence de Daniel Bernadin

La commune de San Nicolao propose une conférence sur les sites archéologiques de la Costa Verde qui sera dite par Daniel Bernadin du GRATH, le samedi 7 novembre à 15 heures, à l'amphithéâtre de la maison du développement à Moriani Plage.



## VIGGIANELLO : Saint-Sauveur

Le maire de Viggianello et son conseil municipal invitent les fidèles le lundi 9 novembre à la célébration de la Saint Sauveur, patron du village. Une messe sera célébrée comme tous les ans à la même période. C'est le père Conrad qui assurera l'office, animé par la chorale de Viggianello dirigée par Jean d'Acunto et accompagnée à l'orgue par Charles Canazzi. La messe débutera à 10 heures 30 et sera suivie d'une grande procession à travers le village. La confrérie de Sartène, toujours présente en ce jour particulier est aussi annoncée.



## PIGNA : Atelier voix

En partenariat avec l'ENMD, le centre culturel « Voce » de Pigna met en place, à compter du dimanche 6 décembre 2009, un atelier voix dirigé par Vincent Recollin (chef de chœur de la maîtrise de Nîmes) et destiné aux enfants à partir de 9 ans. Les autres rendez-vous sont fixés aux dimanches 3 janvier, 14 mars et 11 avril 2010. Contact : 04 95 61 73 13 / 06 79 40 68 80.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR





PAR MARIUS MURACCIOLI

## L'EFFET D'UNE BOMBE

En 1890, la publication de «*La faim*» de Knut Hamsun - dont on célèbre le cent cinquantième anniversaire de naissance - fait l'effet d'une bombe. Le succès de son roman est immédiat et international, salué comme l'un des plus grands livres de la littérature européenne par de grands écrivains qui ont su faire la part des choses entre l'homme de plume et l'homme pronazi. Le **Norvégien Prix Nobel** a réellement souffert des hallucinations et errances physiques et mentales dont il nous fait étrangement part dans «*La faim*» : «*C'était au temps où j'étais, la faim au ventre dans Christiania, cette ville singulière que nul ne quitte avant qu'elle lui ait imprimé sa marque... Depuis ce jour de mai où avaient commencé mes tribulations, je pouvais constater une faiblesse qui s'accroissait peu à peu ; j'étais devenu en quelque sorte trop las pour me conduire et me diriger où je voulais ; un essaim de petites bêtes malfaisantes avaient pénétré dans mon être intime et l'avaient évidé. Était-ce l'intention arrêtée de Dieu, de me détruire complètement ? (...) Pourquoi m'inquiéter de ce que je mangerais, de ce que je boirais, de ce que j'introduirais dans cette misérable boîte à asticots qui s'appelait mon corps céleste ? Mon père céleste n'avait-il pas pris soin de moi comme des oiseaux du ciel, ne m'avait-il pas fait la grâce de me désigner du doigt comme son humble serviteur ?*». **Knut Hamsun** a fort bien réussi, dans cet ouvrage, à explorer «*l'infinie variété des mouvements de sa petite âme*».



## LE TAILLEUR GRIS

Dans le roman d'Andrea Camilleri, «*Le tailleur gris*», le directeur d'une banque, à la retraite, a épousé en secondes noces une veuve bien plus jeune que lui. On découvre peu à peu la double personnalité d'Adèle, affamée de reconnaissance sociale, mais aussi dotée d'un appétit sexuel sans bornes et sans



morale au point d'imposer à son époux la présence d'un jeune cousin qui sait la satisfaire. **Camilleri** dans son habituelle langue sobre nous fait emboîter le pas de cette incroyable figure féminine, et finit par nous faire penser qu'au fond **Adèle** aime en réalité son mari plus que tout. Mais il faudra attendre le jour où elle revêtira son tailleur gris pour savoir si cela est vraiment le cas...

## N'un ti scurda di a Filetta

«*Au commencement était le verbe*». **Jean-Claude Casanova** écrit dans son livre, «*A Filetta Tradition et ouverture*» (Colonna Edition), que ces mots de la **Genèse** «prennent tout leur sens dans l'île de Beauté où les premiers textes écrits en langue corse ne sont apparus que vers le dix-huitième siècle. Société de tradition orale, la Corse a toujours manifesté une véritable passion pour toute forme d'expression orale. Cette passion trouve son plus bel aboutissement dans le chant qui, de tout temps, a rythmé la vie quotidienne...» En octobre 1978, un jeune instituteur, **Michele Frassati**, **Tuamsgiu Nami**, prier de la **confrérie de Calenzana** et **Dédé Nobili** décident de créer un groupe culturel intitulé **A Filetta**. De la naissance du groupe jusqu'à aujourd'hui, **Jean-Claude Casanova** s'emploie à merveille à nous entraîner de la **Polyphonie corse** au chant du monde.



## LA RENTRÉE ÉTRANGÈRE

Les **Etats-Unis** dominent cette année la rentrée littéraire étrangère. «*Moi tout craché*», «*How Lit Ended*» de **Jay McInerney** est un recueil de nouvelles. C'est à la fois un concentré de son style et un diaporama de l'**Amérique** mondaine des deux dernières décennies, entre le clinquant des années cocaïne et le désarroi des années **Bush**. Une mise en scène de trentenaires frivoles et désinvoltes, désœuvrés et scandaleusement gâtés qui se brûlent les ailes sur le bûcher de leurs propres vanités. **Extrait** : «*Tu repères une fille sur le bord de la piste de danse qui a tout l'air d'être ta dernière chance de salut contre le jugement rampant du Sabbath. Tu es certain que si tu ressors seul le matin, sans même le secours de tes lunettes de soleil, la lumière crue et rasante te changera en chair et en os. La mortalité te percera la rétine. Mais elle est là, dans son pantalon retroussé, avec un genre de queue-de-cheval sur le côté et des nichons sublimes, candidate aussi convaincante que possible à ce stade de la partie. L'équivalent sexuel du fast-food...*»

# Une assemblée Générale du Comité Haute-Corse «pleine»

Il faisait beau sur le stade du **Complexe Sportif de Montesorro** au point que l'on envisagea un instant une **Assemblée Générale** en plein air !

Mais, c'est dans le bureau central qu'elle s'est effectivement tenue dans un climat général au diapason de la météo, à 9h45, en présence de **M. Hervé Mela**, Président de la **Ligue Corse d'Athlétisme** et de **Krimau El Majouti**, **CTS** pour la **Corse**, autour du Président du Comité, **Pierre Bartoli**, des membres du **Comité Directeur** et des représentants des clubs, pour un débat aussi riche et varié que serein et constructif.

**Un constat** : clubs et licenciés en sensible augmentation par rapport à la saison 2007-2008, et une rentrée sportive déjà très prometteuse quant à l'évolution des effectifs avec comme objectif de dépasser les 500 licenciés en 2010, voire les 600 !

Voilà qui est de bon augure pour un **département Haute-Corse** qui peut s'enorgueillir de trois belles installations comme celle du **Stade Santos Manfredi**, à **Corte**, du **Stade Charles Galetti**, à **Lucciana** et du **Stade du Complexe Sportif de Montesorro**, à **Bastia**.

La dernière **Assemblée Générale** a marqué la détermination du **Comité Départemental** à placer la **Haute-Corse** dans une dynamique visant à rechercher plus d'attractivité, de crédibilité, à travers des actions ciblées touchant à la formation des cadres et à l'organisation de manifestations d'envergure, en particulier.

La saison 2010, verra se dérouler en **Haute-Corse** les **Demi-finales des Epreuves Combinées** pour l'**Arc Méditerranéen**, et le **Cross de l'A.J.B.**, le 24 janvier, retrouvera son lustre d'antan avec la participation de grands noms de l'athlétisme français et mondial.

Préfiguration aussi de ce que seront, en février 2011, les **Demi-finales des Cham-**



**pionnats de France de Cross**, en attendant pour 2012 ou 2013, l'organisation des **Championnats de France de Cross**.

Par ailleurs, le Comité Départemental a débattu de nombreux points évoqués par les uns ou les autres, et donné un premier avis sur le logo dont se dotera le **Comité Départemental** afin de faciliter sa visualisation et une communication à renforcer.

«Une saison exceptionnelle, voire fabuleuse», a déclaré **Hervé Mela**

L'intervention du Président **Hervé Mela**, comme celle de **Krimau El Majouti**, a tenu à souligner la portée pour la **Ligue Corse** et la **Corse** des performances de **Mourad**

**Amdouni**, de **Nicolas Fillon** et des athlètes de l'**A.J.Bastia**, dans le concert du Haut Niveau national et international, ainsi que l'excellence de l'organisation des **Championnats de Corse de Cross**, des **Interclubs**, des **Epreuves Combinées** et surtout des **Championnats de Corse sur Piste**, les 6 et 7 juin 2009, à **Bastia**.

Le **Comité Départemental** a dans ce sens décidé d'honorer ses athlètes, au cours d'une cérémonie festive où, des plus jeunes à **Mourad Amdouni**, la **Haute-Corse de l'Athlétisme** démontrera sa vitalité.

Au cours de ce rassemblement palmarès, sera mis à l'honneur le travail d'archiviste de l'incontournable **Bruno Limongi** qui mérite bien cette reconnaissance unanime. Monsieur **Youssef Zaid**, qui a effectué avec intérêt deux stages de formation pour l'utilisation du défibrillateur, a présenté au **Comité** ce matériel, devenu indispensable, et désormais à disposition des clubs du **Comité en Haute-Corse**.

Les Rapports du Secrétaire Général **Paul Aurelli**, absent excusé, les Procès Verbaux de la dernière **Assemblée Générale** et du **Comité Directeur** ainsi que le Rapport Financier du Trésorier Général, **François Pinna**, le bilan financier et le Budget Prévisionnel pour la saison à venir ont été approuvés à l'unanimité.

Un apéritif dînatoire, préparé par **Antoine Muchielli** et **Pierre Santini**, à l'extérieur, a rassemblé tous les participants prolongeant ainsi des moments de convivialité qui font la richesse du sport amateur !

## Comité Départemental Haute-Corse

### En quelques chiffres

| Clubs                           | Nombres Licenciés au 31/08/2009 | Licenciés à ce jour |
|---------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| Athlétic Club Corte             | 37                              | 19                  |
| Athlétic Jeunes Bastia          | 300                             | 142                 |
| Association Corse « A Paolina » | 0                               | 4                   |
| Cercle Athlétic Bastiais        | 47                              | 34                  |
| Galia Club Lucciana             | 16                              | 20                  |
| Running Club Furiani            | 35                              | 37                  |
| Squash Loisirs Balagne          | 8                               | 2                   |
| TOTAL                           | 443                             | 258                 |



# Stage du C.O.P. Athlétisme

**L**e COP Athlétisme, nouvellement affilié à la F.F.A., a organisé un stage d'initiation et de perfectionnement les 28, 29 et 30 octobre 2009 au Collège de Porticcio. Ce stage s'est déroulé dans une très bonne ambiance et sous un beau soleil. Tous les enfants ont participé avec enthousiasme aux divers ateliers proposés : parcours variés, courses de vitesse et d'endurance, départs, sauts, lancers, relais, jeux... Un petit Cross au Centre Equestre de Porticcio, suivi d'un goûter au Collège avec remise de récompenses, a clôturé ce beau rassemblement dans l'après-midi du 30 octobre.



## RÉSULTATS CROSS

### **BABY'S Filles (350m)**

1/ Lison BORELLI

### **BABY'S Garçons (350m)**

1/ Enzo DEBES  
2/ Paul Antoine LEMEUNIER  
3/ Yoann GIRARDI  
4/ Laurent LEBOUGRE GIORGI

### **BABY'S Garçons (500m)**

1/ Matteo LERAY  
2/ Thomas SALASCA

### **ECOLE D'ATHLETISME Filles (1Km)**

1/ Elisa DEBES

2/ Lena DANGOUMAU

3/ Camille MICAELLI

4/ Stella FERRANDEZ

### **ECOLE D'ATHLETISME Garçons (1Km)**

1/ François VINCENSINI  
2/ Alan VINCIGUERRA  
3/ Eric PELLEGRINI  
4/ Marc-Antoine NORMAND  
5/ Levi BORELLI  
6/ Flavi BORELLI  
7/ Sacha GIRARDI  
8/ Pierre-Jean LEMEUNIER  
9/ Valentin MICAELLI  
10/ Nicolas RAMACCIOTTI

11/ Dominique LEBOUGRE GIORGI

12/ Jordan VIGNEAU

### **POUSSINES (2 Kms)**

1/ Estelle LACOMBE LESEMNE  
2/ Mattea POGGI  
3/ Madeleine JENN

### **BENJAMINE (3 Kms)**

1/ Melissa SAGOT

### **BENJAMINS (3 Kms)**

1/ Vasco RODRIGUES  
2/ Mickaël HEBERT  
3/ Walid SERRAR  
4/ Lois BORELLI

*Toute l'équipe du COP, autour du Président Alain Gourdol, remercie les athlètes et les parents pour leur participation et leur donne rendez-vous très prochainement pour de nouvelles aventures ! Ils tiennent également à remercier les responsables du Centre Equestre de Porticcio qui ont permis d'utiliser leur terrain pour organiser le Cross. Une belle ambiance, un bon travail et des perspectives...*

# A Settimana

46<sup>ème</sup> semaine de l'année  
du 6 au 12 novembre 2009

Les fêtes : le 6, Léonard - le 7, Carine - le 8, Geoffroy - le 9, Théodore - le 10, Léon - le 11, Armistice 1918, Martin - le 12, Christian.

45<sup>esima</sup> settimana di l'annu  
da u 6 a u 12 novembre

E feste : u 6, Leonardu - u 7, Ernestu - u 8, Tutti i Santi di Cotrsica - u 9, Salvatore - u 10, Leone - u 11, Martinu - u 12, Aureliu.

## L'info insolite

### Les ravages de l'activité humaine

Dans le monde, chaque seconde, l'équivalent d'un terrain de football de la forêt tropicale est coupé en blanc ou réduit en cendres. Deux tiers des surfaces boisées de la planète, dont elles sont le poumon, ont déjà été détruits. Une destruction dangereuse, lorsqu'on sait, par exemple, que parmi les vingt-cinq médicaments les plus vendus aux **Etats-Unis**, dix proviennent de la nature.

### La retraite... à quel âge ?

Au **Pays-Bas**, d'ici 2025, l'âge légal de la retraite passera de 65 à 67 ans afin de contenir le déficit public. Un relèvement de l'âge légal qui se fera en deux temps : à 66 ans en 2020 puis à 67 ans en 2025. «Une mesure cruciale pour l'avenir des Pays-Bas», a annoncé le premier ministre néerlandais qui ajoutait encore : «Actuellement, nous avons quatre personnes actives pour un retraité, bientôt ce sera deux pour un. Quelle sera la situation pour la jeune génération ?».

### Maman bien trop jeune !

En **Bulgarie**, les naissances précoces, notamment parmi la minorité rom, ne sont pas rares. Ainsi, le 22 octobre, une fillette de 11 ans a -t-elle donné naissance à un bébé de 2,5 kg. Cette très jeune mère a souhaité quitter l'hôpital le lendemain pour se marier aussitôt avec le père, âgé de 19 ans. Les autorités de **Bourgas** ont proposé récemment des mesures d'urgence afin d'éviter ces maternités précoces et les hôpitaux de la ville sont tenus de signaler de tels cas à la police. Les relations sexuelles

avec des mineures étant interdites par la législation, elles feront davantage l'objet d'enquêtes judiciaires.

### Peine capitale

Alors que la peine de mort a été abolie dans plusieurs **Etats** des **Etats-Unis**, près des deux tiers des **Américains** (65%) y sont encore favorables. Une tendance qui n'a pas évolué depuis des dizaines d'années d'après un sondage réalisé par l'**Institut Gallup**, au mois d'octobre. Parmi les partisans de la peine capitale, près de la moitié d'entre eux pensent même qu'il faudrait l'infliger davantage.

## L'ACTU DANS LE RETRO

► **Le 7 novembre 2003**, en **Arabie Saoudite**, une voiture piégée explosait à **Riyad**, faisant 11 morts et près de 150 blessés. Un attentat attribué à **Al-Qaïda**.

► **Le 8 novembre 1966**, **Ronald Reagan** était élu gouverneur de **Californie**.

► **Le 9 novembre 1970**, le satellite soviétique **Lunar XVII**, premier robot lunaire, était lancé.

► **Le 10 novembre 1997**, à l'occasion de la Journée en faveur du peuple algérien, plus de 25.000 personnes défilaient à **Paris** en hommage aux 80.000 morts des cinq années de guerre.

► **Le 11 novembre 1956**, l'insurrection de **Budapest** était écrasée, provoquant l'indignation de l'**Europe de l'Ouest**.

► **Le 12 novembre 1993**, la justice italienne identifiait les 18 commanditaires et exécuteurs de l'attentat contre le **judge Falcone**. Tous membres de la **Mafia**, dix étaient incarcérés et des mandats d'arrêt étaient lancés contre les huit autres.

## VAGABONDAGE

Est-ce l'année des **Bartoli** ? Il y a **Georges**, écrivain-journaliste, **Marion**, la *tenniswoman* qui brille sur les courts, **Cecilia**, la *mezzo soprano* romaine qui fait chanter les castrats, **Paola**, la triathlète, et puis il y a **Pierre**, bien connu de nos lecteurs pour ses édités de feu. Assurément, c'est l'annu di i **Bartoli** !

**Antoine Brocca**, ancien P.D.G du contentieux lyonnais **Piguet**, auteur de livres comme «*La clause de réserve de propriété*» et «*Le recouvrement de l'impayé*», qui font autorité, ne pouvait pas ne pas s'intéresser à la **Corse** et à sa région, u *Cerviunincu*. Invasions musulmanes, seigneurie en **Corse**, héros, de **Sampiero Corsu** à **Napoléon**, en passant par **Paoli** et **Vincetellu d'Istria**, le tableau est large et bien brossé. Le lycée de **Bastia** où **Antoine** fut interne avec un certain **Philippe Mosca** et **Cervione** ont une place d'honneur dans cet ouvrage. **Bravu' Anto !**

«*Salut bois couronnés d'un reste de verdure*», chantait **Lamartine**. Mais avouons que des automnes comme celui que nous avons vécu, on en redemande. Croyez-moi, il valait mieux vendre des chemisettes que des manteaux. Et cela me rappelle cette réflexion d'un commerçant bastiais qui disait : «*se mi mettu a vende i cappelli, a ghjente nasce senza capi*».

Au confluent des rues **Emile Sari** et **Luce de Casabianca**, «*Le Majestic*» du regretté **Roger Bindi** renaît de ses cendres. Carrefour stratégique, «*Le Majestic*» fait partie intégrante de la vie bastiaise : jeux de cartes, boules, siège de société cycliste, fervents de football, passionnés de politique locale et internationale, événements mondiaux... Tout était dis-séqué et l'on y refaisait le monde. Aujourd'hui, les frères **Bindi** ont confié leur établissement à un directeur qui allie le bar classique à une petite gastronomie pour le plaisir des habitués et des passants. Bon vent au «*Majestic*».

**Toussaint Lenzianni**

## BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €

6 MOIS : 32 €

Etranger : 62 €

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

L'INFORMATEUR  
Corse Nouvelle  
Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.32.04.40  
Fax : 04.95.32.02.38  
E-mail : redaction@informateurcorse.com



## De la Vendée à la Corse

# Après Napoléon, les Martineau Avec Notre Dame pour trait d'union

*Si l'Empereur Napoléon est honoré par le biais de la musique, de la chanson et de la poésie, la culture à La-Roche-Sur-Yon permet à l'histoire de s'écrire au présent, avec comme fil conducteur l'amour que la Corse comme la Vendée portent à la Vierge Marie, Notre Dame de Partout mais pour chacun, Notre Dame de Chez Nous !*

Les frères **Patrice** et **Roger Martineau**, artistes-orfèvres, poètes-auteurs-compositeurs-interprètes, ont réussi le tour de force de traduire le passé sans jamais le trahir, avec les mots du cœur s'alliant aux mots de la raison, trempés dans l'encre de leurs convictions sans que l'idéologie ne prenne le pas sur les réalités intangibles d'une société des hommes où le pain ne suffit pas et encore moins les seules bonnes intentions quant au bien-être matériel, si l'esprit ne vient vivifier l'écrit comme les lois. Spiritualité et humanisme, avec les **frères Martineau**, se conjuguent pour offrir au spectateur plaisir des sens et thèmes de vie à méditer et à traduire en actes.



## PATRICE MARTINEAU, LE NOUVEAU TROUBADOUR DE NOTRE DAME

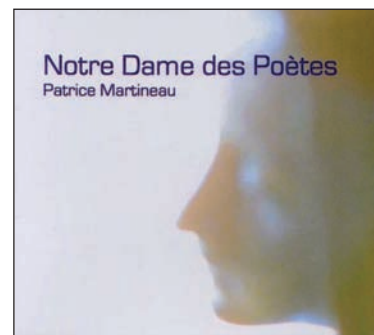
Avec **Patrice Martineau** - que la Corse connaît depuis qu'il s'est produit à **Corbara**, en **Alesani**, à **Folelli** et à **Casalabriya**, accompagné du fidèle **Alain Huvelin**, secrétaire artistique - le spectacle hommage à **Notre Dame** avait été une découverte pour beaucoup. En effet, **Patrice** a su rendre actuels des textes anciens, écrits par les plus grands poètes au fil des siècles, en les mettant en musique sur des rythmes et des sonorités d'aujourd'hui, aidé dans cette noble démarche par le talent de ses deux fils - **Antonin** à la basse et **Julien** au piano - et par des arrangements exceptionnels alors que **Guillaume Antonini** - un Corse ? - excelle au violon.  
Un Cd à posséder !

## Notre Dame des Poètes

Depuis plus de 1000 ans, nos plus grands poètes français ont consacré quelques uns de leurs plus beaux vers à la **Vierge Marie**. Le temps d'un disque, **Patrice Martineau** en a réuni quelques uns, les a mis en musique et leur prête sa voix. Et pour donner encore plus d'éclat à cet art poétique, il en a confié les arrangements musicaux à son fils **Julien** (1<sup>er</sup> Prix de piano du Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon, concertiste et pianiste du Trio Whistler et des Pianotokés). Nul doute que ce disque de haute facture poétique et musicale, à la fois simple et riche, intime et majestueux, est à l'image de son sujet : la **Vierge Marie**.

La magnifique pochette réalisée par le photographe **Frédéric Merlet** couronne cette œuvre singulière et lie dans un même regard d'éternité tous ces poètes si différents.

**Théophile Gautier** *Ex-voto* ; **Alphonse Daudet** *La Vierge à la crèche* ; **Rutebeuf** *C'est de Notre Dame* ; **Charles Péguy** *Prière de demande* ; **Louis Mercier** *Notre Dame des petits* ; **Paul Verlaine** *Mois de Marie* ; **Marie Noël** *Magnificat* ; **Anonyme XIII<sup>ème</sup> s.** *La Plainte mariale* ; **Jean Bertaut** *Cantique à la Vierge Marie* ; **Francis Jammes - Georges Brassens** *La Prière* ; **François Villon** *Ballade pour prier Notre Dame* ; **Louis-Isaac Lemaître de Sacy** *Ave Maris Stella*.



« A cause de la Bonté de cette Dame, à cause de sa Beauté, nous resplendissons » (T.S. Eliot)

## CONTACT

**ALAIN HUVELIN**, secrétaire artistique  
tél. 02 41 77 25 29 // 06 68 80 38 28

E-mail : [martineaupatrice@yahoo.fr](mailto:martineaupatrice@yahoo.fr) ou [alainhuvelin@neuf.fr](mailto:alainhuvelin@neuf.fr)

Site : [www.patricemartineau.com](http://www.patricemartineau.com)



# L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

Votre hebdomadaire régional d'annonces légales et d'informations générales, économiques, politiques, sportives, culturelles et sociales

Créé en 1951 et distribué sur l'ensemble du territoire insulaire, L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE réunit aujourd'hui environ 30 000 lecteurs, dont de nombreux chefs d'entreprises, notaires, cadres et professions libérales qui cherchent des informations pratiques et utiles au développement de la Corse et s'intéressent à la vie de l'île

**REJOIGNEZ-NOUS, ABONNEZ-VOUS EN NOUS CONTACTANT**

1, RUE MIOT - BP 213 - 20 293 BASTIA CEDEX  
 TEL : 04 95 32 04 40 - FAX : 04 95 32 02 38  
 E-MAIL : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)

